
SYNDICAT DES EAUX DE PERDREAUVILLE — SEPE

**Autorisation environnementale
au titre du code de l'environnement**

**Régularisation du prélèvement d'eau potable du forage
n°BSS000LERF dit forage F2**

Commune de LOMMOYE (Yvelines)

Annexes au rapport

Enquête publique du mardi 12 octobre au mardi 16 novembre 2021 inclus

Commissaire enquêteur : Anne de Kouroch
Décision du Tribunal administratif de Versailles du 3 août 2021

Enquête Publique N°E21000062/78

ANNEXE n° 1 : Décision n° E21000062/78 du Tribunal Administratif de Versailles

**ANNEXE n° 2 : Arrêté préfectoral n°21-070 prescrivant l'ouverture de l'enquête
publique**

ANNEXE n° 3 : Encarts publiés dans les journaux

ANNEXE n° 4 : Affichage dans les mairies

ANNEXE n° 5 : Affichage sur les lieux du projet

ANNEXE n° 6 : Procès verbal de fin d'enquête

ANNEXE n° 7 : Mémoire en réponse du SEPE

ANNEXE n° 8 : Demande d'autorisation d'un forage d'eau agricole

ANNEXE n° 9 : Qualité des eaux - Bilan ARS janvier 2022

**ANNEXE n° 1 : Décision n° E2100062/78 du Tribunal Administratif
de Versailles**

MINUTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

DECISION DU

3 août 2021

N° E21000062 /78

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : type n° 3

Vu enregistrée le 28 juillet 2021, la lettre par laquelle le préfet des Yvelines demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau relative au projet de régularisation du prélèvement d'eau potable du forage de Lommoye ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Anne DE KOUROCH est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet des Yvelines et à Mme Anne DE KOUROCH.

Fait à Versailles, le 3 août 2021.

La vice-présidente,

L. BESSON-LEDEY



ANNEXE n° 2 : Arrêté préfectoral n°21-070 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique

Arrêté n°21-070

Portant ouverture d'une enquête publique au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement relative à l'autorisation environnementale concernant le projet de régularisation du prélèvement d'eau potable du forage n°BSS000LERF dit forage F2 sur la commune de LOMMOYE

Le préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'honneur

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-1 et suivants, L.181-1 et suivants, L.211-1 et suivants, L.214-1 et suivants et R.214-1 et suivants ;

Vu la demande déposée au guichet unique de l'eau le 19 décembre 2019 enregistrée sous le n° 78-2019-00225, par laquelle le syndicat des eaux de la région de Perdreauville et environs (S.E.P.E) – Rue Marcel Sembat 78270 LOMMOYE, sollicite l'autorisation pour réaliser le projet de prélèvement permanent d'eau potable à partir du forage F2, sur la commune de LOMMOYE, dans le cadre de la loi sur l'eau. Les opérations envisagées sont soumises à autorisation au titre de la nomenclature eau sous les rubriques suivantes :

Rubrique	Intitulé	Régime	Projet
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D).	Déclaration	Régularisation de l'ouvrage de prélèvement en eau potable : forage F2 d'identification national BSS000LERF
1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1° Supérieur ou égal à 200 000 m³/ an (A) ; 2° Supérieur à 10 000 m ³ / an mais inférieur à 200 000 m ³ / an (D).	Autorisation	Régularisation du forage F2 pour l'alimentation en eau potable : <ul style="list-style-type: none"> • Débit maximum de pompage : 48 m³/h ; • Volume maximal de production journalier : 960 m³/j ; • Volume maximal de production annuel : 350 400 m³/an.

.../...

Adresse Postale : 1 Rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
 Accueil du public : 1 Avenue de l'Europe – Versailles
 Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Vu l'avis favorable de la délégation départementale des Yvelines de l'agence régionale de santé en date du 10 mars 2020 sous réserve du respect des prescriptions des arrêtés préfectoraux du 1^{er} juin 2006 et du 9 février 2007 concernant les périmètres de protection des captages ;

Vu l'étude d'incidence et les autres pièces du dossier ;

Vu le rapport du service environnement de la direction départementale des territoires des Yvelines, daté du 15 juillet 2021 ;

Vu l'ordonnance du tribunal administratif de Versailles n°E21000062/78, en date du 3 août 2021, désignant un commissaire enquêteur pour diligenter l'enquête publique sur ce dossier ;

Vu l'arrêté préfectoral N°78-2021-02-05-003 du 5 février 2021 portant délégation de signature à M. Etienne DESPLANQUES, Sous Préfet, Secrétaire général de la préfecture des Yvelines ;

Considérant que le dossier est jugé régulier et complet ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête :

Article 1er : Objet et dates de l'enquête publique :

Une enquête publique sera ouverte du mardi 12 octobre 2021 à 08 h 00 au mardi 16 novembre 2021 inclus à 19 h, soit 36 jours consécutifs, sur la demande d'autorisation présentée au titre de la loi sur l'eau par le syndicat des eaux de la région de Perdreauville et environs (S.E.P.E) – Rue Marcel Sembat 78270 LOMMOYE

Cette enquête portera sur le projet de régularisation du prélèvement d'eau potable du forage n°BSS000LERF dit forage F2 sur la commune de LOMMOYE

Sur décision motivée du commissaire enquêteur, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 15 jours, conformément à l'article L 123-9 du code de l'environnement.

Elle se déroulera dans les communes de CRAVENT, LOMMOYE, SAINT-ILLIERS-LA-VILLE et LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE (78).

Article 2 : Publicité de l'enquête publique :

Un avis annonçant l'ouverture de l'enquête sera affiché par les soins des maires de CRAVENT, LOMMOYE, SAINT-ILLIERS-LA-VILLE et LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE (78), dans les mairies et les lieux habituels d'affichage au moins quinze jours avant le début de l'enquête . Il y restera affiché pendant toute la durée de celle-ci.

Les maires de CRAVENT, LOMMOYE, SAINT-ILLIERS-LA-VILLE et LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE(78) adresseront au préfet des Yvelines un certificat attestant de l'accomplissement de cette formalité.

L'enquête sera également annoncée par voie de presse, par les soins du préfet , quinze jours au moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux. Un second avis sera inséré dans les huit premiers jours de l'enquête dans ces mêmes journaux.

Un avis au public de format A2 (42 * 59,4 cm) comportant le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées en caractère noirs sur fond jaune sera affiché, par les soins du syndicat des eaux de la région de Perdreauville et environs (S.E.P.E) , quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage du périmètre du projet et visible de la voie publique.

Article 3 : commissaire enquêteur :

Est désigné comme commissaire enquêteur :

Mme Anne de KOUROCH, consultante en environnement.

Les indemnités qui lui sont dues sont à la charge du pétitionnaire.

.../...

Article 4 : mise à disposition du dossier d'enquête publique :

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier de demande d'autorisation en format papier, comprenant une étude d'incidence, et un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés dans les mairies de CRAVENT, LOMMOYE, SAINT-ILLIERS-LA-VILLE et LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE (78) désignées lieu d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier sera également accessible à la préfecture des Yvelines, direction de la réglementation et des collectivités territoriales, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques et sur le site internet des services de l'État dans les Yvelines : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau.

Il sera consultable sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines (1 avenue de l'Europe- Versailles) du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées au syndicat des eaux de la région de Perdreauville et environs (S.E.P.E) – Rue Marcel Sembat 78270 LOMMOYE, à l'attention de Mr Patrick MENARD – tél : 01 30 93 07 40 – courriel : sepe-perdreauville@wanadoo.fr

Article 5 : Observations du public

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres. Ces observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de LOMMOYE – 10 rue Pasteur 78270 LOMMOYE, siège de l'enquête, avant la date de clôture mentionnée à l'article 1er, et seront alors annexées au registre d'enquête et consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Un registre électronique sera également disponible à l'adresse suivante :

- <http://projet-de-forage-a-lommoye.enquetepublique.net>

Les observations et les propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- projet-de-forage-a-lommoye@enquetepublique.net

Article 6 : Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations et propositions lors des permanences qu'il assurera aux dates et heures suivantes dans les mairies :

Cravent

- vendredi 29 octobre de 16h00 à 18h30

Lommoye

- vendredi 22 octobre de 14 à 16 h
- mardi 16 novembre de 17h à 19h

Saint-Illiers- la-Ville

- Samedi 16 octobre de 09h00 à 11h30

La Villeneuve-en-Chevrie

- vendredi 5 novembre de 16h30 à 19h00

Article 7 : Avis des conseils municipaux

Les conseils municipaux des communes de CRAVENT, LOMMOYE, SAINT-ILLIERS-LA-VILLE et LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE(78), seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Cet avis ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

.../...

Article 8 : Clôture du registre d'enquête

À l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1er, le registre sera transmis dans les 24 heures au commissaire enquêteur avec les courriers annexés. Les registres seront clos par le commissaire enquêteur.

Article 9 : Rapport et conclusion de l'enquête

Le commissaire enquêteur entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter.

Après clôture de l'enquête, il examinera les observations consignées ou annexées aux registres d'enquête.

Le commissaire enquêteur convoquera dans la huitaine le pétitionnaire et lui communiquera sur place les observations écrites et orales, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire dans un délai de 15 jours, un mémoire en réponse. Le commissaire enquêteur transmettra au préfet des Yvelines le dossier d'enquête, accompagné du rapport et des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet. Ces documents seront transmis dans un délai de trente jours, à compter de la clôture de l'enquête, accompagnés du registre et des pièces annexes.

Le commissaire enquêteur transmet simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au président du tribunal administratif de Versailles qui dispose d'un délai de 15 jours pour le valider. Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture et dans les mairies de CRAVENT, LOMMOYE SAINT-ILLIERS-LA-VILLE et LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE(78), aux heures normales d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Yvelines : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau

Article 10 : Autorité décisionnaire compétente

Conformément aux dispositions de l'article R.214-12 du code de l'environnement, le préfet se prononcera à l'issue de la procédure et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (C.O.D.E.R.S.T) départemental, par arrêté, sur la demande d'autorisation du projet envisagé.

Article 11 : Frais de l'enquête publique

Les frais d'insertion dans la presse, d'affichage, ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge du maître d'ouvrage.

Article 12 : Exécution de l'arrêté

Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, le sous préfet de Mantes-la-Jolie, la directrice départementale des territoires des Yvelines, les maires de CRAVENT, LOMMOYE, SAINT-ILLIERS-LA-VILLE et LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE(78) et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Versailles, le
Le préfet

10 SEP. 2021

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Etienne DESPLANQUES

ANNEXE n° 3 : Encarts publiés dans les journaux

Publication dans les journaux

- première insertion publiée *a minima* 15 jours avant le début de l'enquête
Le Courrier de Mantes du mercredi 22 septembre 2021.
Le Parisien 78 du mercredi 22 septembre 2021.
- seconde insertion publiée dans les 8 jours de l'enquête
Le Courrier de Mantes du mercredi 13 octobre 2021.
Le Parisien 78 du mercredi 13 octobre 2021.

Annonces légales

LE COURRIER DE MANTES
MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021
www.78actu.fr

31

Avis administratifs

7266070501 - AA

Commune de MANTES-LA-VILLE Enquête publique relative au déclassement d'une partie de la rue Marcel-Cerdan AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par décision n° 273 en date du 16 septembre 2021, M. Emmanuel MERCENIER, Directeur Général de l'Établissement Public d'Aménagement du Montois Seine Aval (EPAMSA) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie de la rue Marcel-Cerdan à Mantes-la-Ville.

L'enquête publique se déroulera du 11 octobre 2021 à 9 h 00 jusqu'au 25 octobre 2021 à 17 h 00.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête, dûment paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public dans les locaux de l'EPAMSA et au Centre Technique Municipal de Mantes-la-Ville, et cela pendant toute la durée de l'enquête publique et consultables aux jours et heures suivants :

- EPAMSA, 1, rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.
- CTM Mantes-la-Ville, 16, rue du Val-Saint-Georges 78711 Mantes-la-Ville : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 (sur RDV le mardi et le jeudi au 01 30 98 79 14).

Les observations pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Claude GARREAU, commissaire enquêteur, EPAMSA, 1, rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie ou par email à l'adresse : enquete.publique@epamsa.fr.

Du 11 octobre 2021 à 9 h 00 jusqu'à la clôture de l'enquête, soit le 25 octobre 2021 à 17 h 00.
Le commissaire enquêteur recevra le public à l'EPAMSA, 1, rue de Champagne à Mantes-la-Jolie, le 23 octobre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.
Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de M. le Directeur Général de l'EPAMSA, 1, rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie ou par téléphone au 01 39 29 21 21.

7265442901 - AA

Préfecture des YVELINES
Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Projet de régularisation du prélèvement d'eau potable du forage n° DS000LEFF dit forage F2 sur la commune de Lomoye, présenté par le Syndicat des Eaux de la région de Pdreauville et Environs (S.E.P.E), rue Marcel-Sembat 78270 Lomoye

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 21-070 du 10 septembre 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 36 jours est prescrite du mardi 12 octobre 2021 à 9 heures au mardi 16 novembre 2021 à 19 heures inclus, sur les communes de Cravent, Lomoye, Saint-Hiers-la-Ville, La Villeneuve-en-Chevrie (78).

Le commissaire enquêteur est Mme Anne de KOUROCH, consultante en environnement.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :
- sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau ;
- sur support papier dans les mairies de Cravent, Lomoye, Saint-Hiers-la-Ville, La Villeneuve-en-Chevrie et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillet non notés, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposés dans les mairies précitées.

- sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 45.
Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

- http://projet-de-forage-a-lomoye/enquete.publique.net
Le dossier d'enquête publique comprend notamment une notice d'incidence relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Lomoye - 10, rue Pasteur 78270 Lomoye, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont tenues au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies lors des permanences suivantes :

- Cravent :
- vendredi 29 octobre de 16 h 00 à 18 h 30.
- Lomoye :
- vendredi 22 octobre de 14 h 00 à 16 h 00,
- mardi 16 novembre de 17 h 00 à 19 h 00,
- Saint-Hiers-la-Ville :
- samedi 16 octobre de 9 h 00 à 11 h 30.
- La Villeneuve-en-Chevrie :
- vendredi 5 novembre de 16 h 30 à 19 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées au syndicat des eaux de la région de Pdreauville et environs (S.E.P.E), rue Marcel-Sembat 78270 Lomoye, à l'attention de M. Patrick MENARD - tél : 01 30 93 07 40 - courriel : sepe-pdreauville@wanadoo.fr.

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du Code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Tarif de référence stipulé dans l'art. 2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020 soit 5,14 € ht la ligne.
Les annonces sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale. www.actulegales.fr.

Vie de sociétés

7265898901 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte sous seing privé, en date du 13 septembre 2021, à Cernay-la-Ville. Dénomination : LA VALLEE DE L'AUTOMOBILE. Sigle : VDA. Forme : sociétés par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 45, rue de Chevresse, 78270 Cernay-la-Ville. Objet : l'activité de négociation automobiles, l'achat et la vente de tous véhicules neuf ou d'occasion. Prestations de préparation, entretien et nettoyage des véhicules. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 1 000 euros. Cession d'actions et agrément : la cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Ont été nommés : Président : M. Guillaume NOEL, 45, rue de Chevresse, 78270 Cernay-la-Ville. La société sera immatriculée au RCS de Versailles.

Pour avis
La Président

7265826301 - VS
**SOCIÉTÉ JURIDIQUE
ET FISCALE DE
L'ATLANTIQUE - S.J.F.A**
Société d'avocats
8, allée Claude-Denon
CS 73028 - 29334 QUIMPER
Tél : 02 98 55 40 68

MDY
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 6, place du 8 Mai 1945
78000 VERSAILLES
RCS Versailles 775 708 415

**COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 31 mars 2021, il résulte que la société A.L.D.C. (SAPENCE ALDIT), sous plume Jean Monnet, 56270 Popermeer, identifiée sous le n° 484 956 198 RCS Lorient, a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société CERIG - CONSEIL EXPERTISE REVISION GESTION, pour un mandat de six exercices ; il n'y a pas lieu de remplacer M. Olivier HAUTIN, Commissaire aux comptes suppléant.

7260214701 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte sous seing privé, en date du 20 septembre 2021, à Les Clayes-sous-Bois. Dénomination : HOLDING VENDA NOVA. Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 8 ter, avenue Jean-Jaures, 78340 Les Clayes-sous-Bois. Objet : participation directe ou indirecte dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, immobilières ou mobilières créées ou à créer. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 200 000 euros divisé en 10 000 actions de 20 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : Président : M. Manuel FERNANDES LOUREIRO DIAS, 8 ter, avenue Jean-Jaures 78340 Les Clayes-sous-Bois. La société sera immatriculée au RCS de Versailles.

Pour avis
La Président

7265718601 - VS
**M.N SPORTS
CONSULTING**
SAS au capital de 3 000 euros
Siège social : 9, route de Villegats
78270 CHAUFOUR-LES-BONNIERES
835 038 399 RCS Versailles

**DISSOLUTION
CLÔTURE**

Le 1er août 2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er juillet 2021, nommée liquidateur Mme Assalou KETA, 9, route de Villegats 78270 Chaufour-les-Bonnières et fixé le siège de liquidation au siège social.
Le 1er septembre 2021, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quibus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 1er septembre 2021.
Radiation au RCS de Versailles.

Annonces légales et judiciaires



Faites-nous parvenir vos annonces légales et judiciaires

Vie de société, fonds de commerce, enquête publique, marché public, avis d'attribution, publication judiciaire, vente judiciaire et autre annonce

www.medialex.fr
Mail : annonces.legales@medialex.fr
Tél. : 02 99 26 42 00 - Fax : 0 820 309 009
Adresse postale : 10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex

Tarif de référence stipulé dans l'art. 2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020 soit 5,14 € ht la ligne.
Les annonces sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale. www.actulegales.fr.

ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...

FACILE PERTINENT PROCHE



FACILE Accès simple et rapide aux informations clés
PERTINENT Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos activités
PROCHE Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche
N° Cristal 0 969 39 99 64 Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h00
APPEL NUMÉRIQUE

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements: 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 7 décembre 2020 et est la suivante pour les départements d'habilitation du Parisien: Annonces judiciaires et légales de Constitution de sociétés commerciales: tarif forfaitaire: Société par actions simplifiée (SAS) 1410 HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 1410 HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (EURL) 1240 HT. Annonces judiciaires et légales hors Constitution de sociétés commerciales: tarifs H à la ligne: 80 (42 F) - 75 (82) 90 94 (5,28 F) - 77/78 95 (5,14 F)

Enquête Publique

publilégal 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilégal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
PREFECTURE DES YVELINES
Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE AU DÉCLASSEMENT D'UNE
PARTIE DE LA RUE MARCEL GERDAN A
MANTES-LA-VILLE

Par décision n°273 en date du 16 septembre 2021, Monsieur Emmanuel MERCIER, Directeur Général de l'Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPMSA) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie de la rue Marcel Gerdan à Mantes-la-Ville.

L'enquête publique se déroulera du 11 octobre 2021 à 9h jusqu'au 23 octobre 2021 à 17h.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête, dûment paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public dans les locaux de l'EPMSA et au Centre Technique Municipal de Mantes-la-Ville, et cela pendant toute la durée de l'enquête publique et consultables aux jours et heures suivants:

- EPMSA 1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Ville du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
- CTM Mantes-la-Ville 16 rue du Val Saint Georges 78711 Mantes-la-Ville du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sur rdv le mardi et le jeudi au 01 39 93 79 14).

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant: <https://www.epmsa.fr/>

Les observations pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante: Mr Claude GARREAU, Commissaire enquêteur EPMSA 1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Ville. Adresse: enquete.publique@epmsa.fr

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une notice d'incidence relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante: Mairie de LOMMOYE - 10 rue Pasteur 78270 LOMMOYE, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies lors des permanences suivantes:

- CRARENT**
• Vendredi 29 octobre de 16h00 à 18h30
- SAINT-ILLIERS-LA-VILLE**
• Samedi 16 octobre de 09h00 à 11h30
- LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE**
• Vendredi 5 novembre de 16h30 à 19h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées au syndicat des eaux de la région de Pdreauville et environs (S.E.P.E) - Rue Marcel Sembat 78270 LOMMOYE, à l'attention de Mr Patrick MENARD - tél : 01 30 93 07 40 - courriel : sepe-pdreauville@wanadoo.fr

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

EP 21-349 contact@publilegal.fr

plans de zonage d'eaux usées et pluviales. Vu la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île de France (MRAE ZA 78-01-2019 en date du 22 mai 2019 dispensant le projet de modification du zonage d'assainissement de la réalisation d'une évaluation environnementale.

Vu la délibération du 22 juin 2021 du SIAB validant le principe de modification du zonage d'assainissement.

Vu la décision du Tribunal Administratif de Versailles en date du 12 mai 2021 désignant Monsieur Jacques SAUVAGET en qualité de commissaire enquêteur.

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

Objet de l'enquête Il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales des communes du SIAB.

Nom du commissaire enquêteur Monsieur Jacques SAUVAGET, commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Versailles.

Identité de la personne responsable du projet Des informations pourront être demandées au SIAB auprès de l'autorité responsable du projet en la personne de Monsieur Christian LORNIER, Président du SIAB.

Dates de l'enquête publique et permanences du commissaire enquêteur L'enquête publique est organisée pour une durée de 20 jours: Du Lundi 20 septembre 2021 au samedi 9 octobre 2021. L'enquête sera close le samedi 9 octobre 2021 à 12h00.

Mairies: Jours et heures de permanence - Autueil le Jeu; jeudi 23 septembre de 14h00 à 18h00 - Autueil; jeudi 30 septembre de 17h00 à 19h00 - Boissy sans Avoir; mardi 28 septembre de 10h00 à 12h00 - Garancières; mardi 21 septembre de 10h00 à 12h00

- La Queue les Yvelines; jeudi 23 septembre de 10h00 à 12h00 - Millemont; lundi 4 octobre de 16h00 à 18h00

Consultation du dossier d'enquête publique Les dossiers d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans chacune des 6 communes.

Ils seront consultables pendant 20 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies, du lundi 20 septembre 2021 au samedi 9 octobre 2021. L'enquête sera close le samedi 9 octobre 2021 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique sera consultable durant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet du SIAB: siabreuil.fr

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations - sur le registre d'enquête déposé dans les mairies - ou les adresser par écrit à l'adresse suivante: Monsieur le commissaire enquêteur SIAB Chemin de la Fontaine de l'Abime 78490 BOISSY SANS AVOIR - ou les adresser par email en précisant en objet qu'il s'agit de l'enquête publique à l'adresse suivante: enquete2021@siabreuil.fr

Mesures sanitaires de lutte contre la Covid 19 Toutes les dispositions seront prises pour respecter les mesures de lutte contre le coronavirus. En fonction de l'évolution de la pandémie, il pourrait être exigé du public de se munir d'un masque. Du gel hydroalcoolique pourrait être également mis à la disposition.

Consultation et publicité du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur A l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président du SIAB l'exemplaire du dossier d'enquête, accompagné du registre et pièces annexes, avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Versailles ainsi qu'au Préfet des Yvelines.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

se munir d'un masque. Du gel hydroalcoolique pourrait être également mis à la disposition.

Consultation et publicité du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur A l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président du SIAB l'exemplaire du dossier d'enquête, accompagné du registre et pièces annexes, avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Versailles ainsi qu'au Préfet des Yvelines.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Décisions pouvant être adoptées au titre de l'enquête Ainsi qu'il résulte du code de l'urbanisme et du droit commun des enquêtes publiques, au terme de l'enquête réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement, et éventuellement après mise en œuvre des nouvelles procédures de suspension d'enquête ou d'enquête complémentaire par délibération, l'organe délibérant de chaque conseil municipal pourra approuver les plans de zonage éventuellement modifiés et les annexer à leur PLU.

Les changements opérés au dossier mis à l'enquête publique devront donner lieu à motivation dans la délibération d'approbation de chacun des conseils municipaux.

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné au SIAB, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que dans les mairies pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du SIAB <http://www.siabreuil.fr>

Sauvant un acte sous seing privé en date du 1 septembre 2021. La société SMARTECO, Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 Euros, ayant son siège social 21 Route de Paris, 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 824.531.061, a donné en location gérance à La société MAH&S, Société par Actions Simplifiée capital de 1.600 Euros, ayant son siège social à MANTES LA VILLE (78711) 9 rue des Valmonts, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 899.319.319.

Un fonds de commerce de supermarché alimentaire de type discount sis et exploité BUCHÉLAV (78200) Avenue de la Garonne, sous l'enseigne SUPICO. Le présent contrat est consenti à compter du 1er septembre 2021 pour se terminer le 30 juin 2022. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction par périodes successives d'un mois.

HATIM

SASU au capital de 1500 € Siège social : 83 AV DU MARECHAL FOCH 78400 CHANTOU

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 16/09/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 16/09/2021. Il a été nommé liquidateur(s) M BENDIRIOU-CH Rachid demeurant 61 B RUE JULES FERRY 78400 CHANTOU ou sa gestion et de charge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 16/09/2021. Radiation au RCS de VERSAILLES.

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 16/09/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 16/09/2021. Il a été nommé liquidateur(s) M BENDIRIOU-CH Rachid demeurant 61 B RUE JULES FERRY 78400 CHANTOU ou sa gestion et de charge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 16/09/2021. Radiation au RCS de VERSAILLES.

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 16/09/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 16/09/2021. Il a été nommé liquidateur(s) M BENDIRIOU-CH Rachid demeurant 61 B RUE JULES FERRY 78400 CHANTOU ou sa gestion et de charge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 16/09/2021. Radiation au RCS de VERSAILLES.

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 16/09/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 16/09/2021. Il a été nommé liquidateur(s) M BENDIRIOU-CH Rachid demeurant 61 B RUE JULES FERRY 78400 CHANTOU ou sa gestion et de charge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 16/09/2021. Radiation au RCS de VERSAILLES.

Divers société

Rectificatif à l'annonce parue le 24/09/2021, concernant la société TRAVAUX EXTERIEURS SARL. Il y avait lieu de lire: Saje: 1E5

PUBLIEZ VOS ANNONCES LEGALES DANS LE PARISIEN DU LUNDI AU SAMEDI

Collectivités territoriales

Le bon réflexe, c'est Le Parisien

Publiez vos annonces d'enquêtes publiques

01 87 39 82 96
legales2@Leparisien.fr

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h

Paiement 100% sécurisé

Affichage en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

ENQUÊTE PUBLIQUE E2100062/78 - ANNEXES AU RAPPORT

- Enquête environnementale de régularisation du forage dit F2 de Lommoye (78)

Annonces légales

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020 soit 5,14 € ht la ligne

Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale. www.actulegales.fr.

Avis administratifs

7267818001 - AA

Commune de MANTES-LA-VILLE

Enquête publique relative au déclassement d'une partie de la rue Marcel-Cerdan ENQUÊTE PUBLIQUE - 2E AVIS

Par décision n° 273 en date du 16 septembre 2021, M. Emmanuel MERCIER, Directeur Général de l'Équipement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPMSA) a autorisé l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie de la rue Marcel-Cerdan à Mantes-la-Ville.
L'enquête publique se déroulera du 11 octobre 2021 à 9 h 00 jusqu'au 25 octobre 2021 à 17 h 00.
Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête, dûment paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public dans les locaux de l'EPMSA et au Centre Technique Municipal de Mantes-la-Ville, et cela pendant toute la durée de l'enquête publique et consultables aux jours et heures suivants :
- EPMSA 1, rue de Champagne 78200 Mantes-la-Ville : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- CTM Mantes-la-Ville 16, rue du Val-Saint-Georges 78711 Mantes-la-Ville : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 (sur RDV le mardi et le jeudi au 01 30 98 79 14).
Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant : <https://www.epmsa.fr/>.
Les observations pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Claude GARREAU, commissaire enquêteur, EPMSA, 1, rue de Champagne 78200 Mantes-la-Ville ou par email à l'adresse : enquete.publique@epmsa.fr.
Du 11 octobre 2021 à 9 h 00 jusqu'à la clôture de l'enquête, soit le 25 octobre 2021 à 17 h 00.
Le commissaire enquêteur recevra le public à l'EPMSA, 1, rue de Champagne à Mantes-la-Ville, le 25 octobre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.
Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de M. le Directeur Général de l'EPMSA, 1, rue de Champagne 78200 Mantes-la-Ville ou par téléphone au 01 39 29 21 21.

7267875301 - AA

Préfecture des YVELINES

Bureau de l'environnement et des collectivités Territoriales

Projet de régularisation du prélèvement d'eau potable du forage F2, sur la commune de Lomoye, présenté par le Syndicat des Eaux de la région de Predeauville et Environs (S.E.P.E.), rue Marcel-Semba 78270 Lomoye

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 21-070 du 10 septembre 2021, une enquête publique sur le projet sus-cité, d'une durée de 36 jours est prescrite du mardi 12 octobre 2021 à 9 heures au mardi 16 novembre 2021 à 19 heures inclus, sur les communes de Cravent, Lomoye, Saint-Hilaire-la-Ville, La Villeneuve-en-Cherrie (78).
Le commissaire enquêteur est Mme Anne de KOURCOU, consultante en environnement.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :
- sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau ;
- sur support papier dans les mairies de Cravent, Lomoye, Saint-Hilaire-la-Ville, La Villeneuve-en-Cherrie et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposés dans les mairies précitées ;
- sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.
Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <http://projet-de-forage-lomoye-enquete.publique.net>.
Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante : projet-de-forage-lomoye@yvelines.gouv.fr.
Le dossier d'enquête publique comprend notamment une notice d'incidence relative au projet.
Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Lomoye - 10, rue Pasteur 78270 Lomoye, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.
Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie.
Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies lors des permanences suivantes :
Cravent :
- vendredi 29 octobre de 16 h 00 à 18 h 30.
Lomoye :
- vendredi 22 octobre de 14 h 00 à 16 h 00 ;
- mardi 16 novembre de 17 h 00 à 19 h 00.
Saint-Hilaire-la-Ville :
- samedi 16 octobre de 9 h 00 à 11 h 30.
La Villeneuve-en-Cherrie :
- vendredi 5 novembre de 16 h 30 à 19 h 00.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées au syndicat des eaux de la région de Predeauville et environs (S.E.P.E.), rue Marcel-Semba 78270 Lomoye, à l'attention de M. Patrick MENARD - tél. 01 30 93 07 40 - courriel : sepe-predeauville@wanadoo.fr.
Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du Code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Vue de sociétés

7267862501 - VS



SELARL - LIMAY EN YVELINES NOTAIRES

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique en date du 1er octobre 2021 à Limay, LIMAY OPTIQUE SARL, sise 10, rue de l'Église 78200 Limay, immatriculée au greffe de Versailles sous le numéro 598 791 704. A cédé à : EMA OPTIC SAS au capital de 1 000 euros, sise 10, rue de l'Église, 78200 Limay, immatriculée au greffe de Versailles sous le numéro 900 461 633. Moyennant le prix de 40 000 euros son fonds de commerce d'achats, ventes, entretien, réparation optique, médicale, soignée ou autres exploités 10, rue de l'Église, 78200 Limay.
Entrée en jouissance au 1er octobre 2021.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'office notarial de Limay (78200), susnommé.

7267875701 - VS



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 9 septembre 2021 il a été institué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : L'ATELIER NESTIA

Siège social : 20 Bis, rue Pierre-Curie 78010 Fontenay-le-Fleury
Objet : maîtrise d'œuvre tout corps d'état, et toutes activités liées directement ou indirectement à cet objet.
Capital : 700 euros.
Général : M. Franck, Sany BE-NAMAR demeurant 20 Bis, rue Pierre-Curie 78010 Fontenay-le-Fleury pour une durée illimitée.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Versailles.

7267907801 - VS

Dénomination : ECO CLEANNESS COMPAGNY

Forme : SARL
Capital social : 1 250 euros
Siège social : 50, rue Chancy 28000 CHARTRES
814 156 816 RCS de Chartres

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er octobre 2021, le gérant a décidé, à compter du 1er octobre 2021, de transférer le siège social à 2, rue des Commerces 78310 Cognères et de modifier en conséquence l'article 4-4 des statuts.
Gérant : M. Antonio MARTINS DE OLIVEIRA demeurant 9, rue Sainte-Fontaine 78400 Mantes.
Radiation du RCS de Chartres et immatriculation au RCS de Versailles.

7268263101 - VS

LES JARDINS CLEMENCEAU

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 21, rue de la Lombardie 78690 SAINT-REMY-L'HONORE 879 465 409 RCS Versailles

NON-DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 30 septembre 2021, les associés, statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Mention sans faute au RCS de Versailles.

7268345011 - VS

ALDI MARCHÉ
Société à Responsabilité Limitée
Au capital porté de 20 000 000 d'euros à 25 831 600 euros
Siège social : Zone d'Activité de la Porte de l'Île-de-France 78600 ABIS 444 330 781 RCS Versailles SIRET : 444 330 781 00022

LEADER PRICE EXPLOITATION

Société par Actions Simplifiée au capital : 169 141 592,20 euros
Siège social : 527, rue Clément-Ader Parc d'Activité de la Gole, 77230 DAMMARTIN-LE-GOËLE (Ancien siège social : 123, quai Jules-Guésde, 94400 Vitry-sur-Seine) 419 695 341 RCS Meaux SIRET : 419 695 341 01479

Avis de réalisation d'apport partiel d'actif et d'augmentation de capital

MODIFICATIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 septembre 2021, les sociétés ALDI MARCHÉ et LEADER PRICE EXPLOITATION ont été approuvées et leur opération d'apport partiel d'actif et d'augmentation de capital, avec effet rétroactif au 1er janvier 2021, de la toute propriété des biens et droits de dix-neuf magasins composant sa Branche d'Activité Abis. L'actif apporté s'élevait à 19 183,92 euros moyennant la prise en charge par la société ALDI MARCHÉ, sans solidarité avec la société LEADER PRICE EXPLOITATION, du passif attaché à cette branche d'activité s'élevant à 10 360,10 euros, soit un excédent net rapporté de 8 823,24 euros. En rémunération de cet apport, la société ALDI MARCHÉ a augmenté son capital social d'un montant de 5 831 600 euros par la création de 29 158 parts sociales d'une valeur nominale de 200 euros entièrement libérées et attribuées en totalité à la société LEADER PRICE EXPLOITATION.
La prime d'apport s'élève à 2 297 643 euros.
Des termes des décisions de l'associé unique des sociétés ALDI MARCHÉ et LEADER PRICE EXPLOITATION en date du 30 septembre 2021, il résulte que l'opération d'apport partiel d'actif a été approuvée et que l'opération d'apport partiel d'actif et d'augmentation de capital susvisées sont devenues définitives le 30 septembre 2021.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts des sociétés ALDI MARCHÉ ont été modifiés, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 septembre 2021, la location-gérance du fonds de commerce de supermarché exploité à Hardincourt (78250), sur des Chevenettes, consentie par acte sous seing privé en date du 2 août 2021 par la société LEADER PRICE EXPLOITATION, Société par Actions Simplifiée au capital de 169 141 592,20 euros, dont le siège social est situé 123, quai Jules-Guésde, 94400 Vitry-sur-Seine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 444 330 781, locataire-gérant, a pris fin le 29 septembre 2021.

7268345601 - VS

ADDITIF

Additif à l'insertion dans le Le Courrier de Mantes du 13 octobre 2021, concernant la société Ac2ford, demeurant 3, rue de la Mauldre, 78711 Mantes-la-Ville, à la suite d'ajouter Climatiseurs et pompes à chaleur.

7268346301 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte sous seing privé, en date du 29 septembre 2021, à Mantes-la-Ville. Dénomination : Ac2ford. Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 3, rue de la Mauldre, 78711 Mantes-la-Ville. Objet : ingénierie-climatique (vente, installation, maintenance, dépannage de matériel de grande cuisine professionnelle, boulangerie (froid, chaud, laverie, préparation, cuisson)). Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 3 000 euros divisé en 500 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : actions librement cessibles entre associés uniquement. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : président : M. Abdellil MAHGHAZ, rue de la Mauldre 78711 Mantes-la-Ville. La société sera immatriculée au RCS de Versailles.

7268345901 - VS

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 septembre 2021, la location-gérance du fonds de commerce de supermarché exploité à Fins-sur-Seine (78410), Leudiff Sous les Murs du Parc, consentie par acte sous seing privé en date du 26 avril 2021 par la société LEADER PRICE EXPLOITATION, Société par Actions Simplifiée au capital de 169 141 592,20 euros, dont le siège social est situé 123, quai Jules-Guésde, 94400 Vitry-sur-Seine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 444 330 781, locataire-gérant, a pris fin le 29 septembre 2021.

7268346101 - VS

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 septembre 2021, la location-gérance du fonds de commerce de supermarché exploité à Guyancourt (78280), 1, rue Nicolas-de-Copernic, consentie par acte sous seing privé en date du 12 avril 2021 par la société LEADER PRICE EXPLOITATION, Société par Actions Simplifiée au capital de 169 141 592,20 euros, dont le siège social est situé 123, quai Jules-Guésde, 94400 Vitry-sur-Seine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 419 695 341, bailleur du fonds, au profit de la société ALDI MARCHÉ, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20 000 000 d'euros, dont le siège social est situé Zone d'Activité de la Porte de l'Île-de-France, 78600 Abis, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 444 330 781, locataire-gérant, a pris fin le 29 septembre 2021.

7268347101 - VS

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 septembre 2021, la location-gérance du fonds de commerce de supermarché exploité à Hardincourt (78250), sur des Chevenettes, consentie par acte sous seing privé en date du 2 août 2021 par la société LEADER PRICE EXPLOITATION, Société par Actions Simplifiée au capital de 169 141 592,20 euros, dont le siège social est situé 123, quai Jules-Guésde, 94400 Vitry-sur-Seine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 444 330 781, locataire-gérant, a pris fin le 29 septembre 2021.

7267836801 - VS

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 septembre 2021, la location-gérance du fonds de commerce de supermarché exploité à La Mennelle-Roi (78600), 105, avenue de Poissy, consentie par acte sous seing privé en date du 24 mai 2021 par la société LEADER PRICE EXPLOITATION, Société par Actions Simplifiée au capital de 169 141 592,20 euros, dont le siège social est situé 123, quai Jules-Guésde, 94400 Vitry-sur-Seine, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 419 695 341, bailleur du fonds, au profit de la société ALDI MARCHÉ DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20 000 000 d'euros, dont le siège social est situé 527, rue Clément-Ader - Parc d'Activité de la Gole, 77230 Dammartinen-en-Goële, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 025, locataire-gérant, a pris fin le 29 septembre 2021.

7268281701 - VS



SELARL D&Associés

NOTAIRES
12, rue du Tour-de-Terre
14000 CAEN

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte reçu le 7 octobre 2021 par Maître Emmanuel LAIGUÈDE, notaire au sein de la SELARL D&Associés sus-désignée, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société civile.
Dénomination : SEF.
Objet : l'acquisition, par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en location, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social : Montigny-le-Bretonneux (78180), 21, boulevard Vauban.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.
Capital : 1 500 euros divisé en 15 parts de 100 euros chacune.
Gérant : Mme Emille GODET, demeurant à Sannois (95110), 15, rue Carnot, et Mme Florence GODET épouse BARBER, demeurant à Montigny-le-Bretonneux (78180), 21, boulevard Vauban.
Cession de parts : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. La société sera immatriculée au RCS de Versailles.

7268122011 - VS

ARCANE GESTION PRIVÉE

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 284, route Nationale 10 78600 MAISONS-LAFFITTE
810 096 405

CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 14 octobre 2021, a décidé d'augmenter le capital social de 35 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention au RCS de Versailles.
Pour avis
La Gérante

7267879701 - VS

SCI SYSCO

Forme : SCI
Capital social : 1 500 euros
Siège social : 284, route Nationale 10 78310 COGNÈRES
RCS de Versailles 809 778 916

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er octobre 2021, les associés ont décidé, à compter du 1er octobre 2021, de transférer le siège social à 5, rue Héliodore, Zac du Pays Ahénois, 28700 Auzouville-Bruy-Saint-Symphorien.
Radiation du RCS de Versailles et immatriculation au RCS de Chartres.

726168101 - VS

VINCENEUX MULLER

Société Civile
au capital de 70 000 euros
16, rue Pasteur
78500 SARTROUVILLE
RCS Versailles n° 438 364 549

COGÈRANCE

Aux termes d'une AGE en date du 30 décembre 2020, prenant effet ce jour, les associés ont désigné Mme Nicole VINCENEUX MULLER sise 8, avenue Mansart, 78500 Sartrouville et Mme Véronique MULLER sise 8, rue André-Frédéric 95530 La Frette-sur-Seine en qualité de cogérantes suite au décès du gérant M. Jean Claude MULLER. Validation : RCS de Versailles.

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque greffier concerné dans les départements: 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 7 décembre 2020 et est la suivante pour les départements d'habilitation du Parisien: Annonces judiciaires et légales de Constitution de sociétés commerciales: tarif forfaitaire: Société anonyme (SA) 2500€ HT - Société par actions simplifiée (SAS) 1000€ HT - Société par actions simplifiée en responsabilité limitée (SASL) 1470€ HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (EURL) 1240€ HT. Annonces judiciaires et légales hors Constitution de sociétés commerciales: tarifs HT à la ligne: (437 €) - 75-92-93-94 (538 €) - 77-78-95 (514 €)

Enquête Publique

publilégal
1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
PREFECTURE DES YVELINES
Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
projet de régularisation du prélèvement d'eau potable du forage n°BSS00LERF dit forage F2, sur la commune de LOMMOYE, présenté par le syndicat des eaux de la région de Perdreauville et environs (S.E.P.E) - Rue Marcel Sembat 78270 LOMMOYE

Par arrêté n°21-070 du 10 septembre 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 36 jours est prescrite du **mardi 12 octobre 2021 à 09 heures au mardi 16 novembre 2021 à 19 heures inclus**, sur les communes de CRAVENT LOMMOYE SAINT-ILLIERS-LA-VILLE, LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE (78).

La commissaire enquêteur est Mme Anne de KOUROCH, consultante en environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

Sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau.

Sur support papier dans les mairies de CRAVENT, LOMMOYE SAINT-ILLIERS-LA-VILLE, LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraplés par le commissaire enquêteur, déposés dans les mairies précitées.

Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45. Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

http://projet-de-forage-a-lommoye.enquete-publique.net

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

projet-de-forage-a-lommoye@enquete-publique.net

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une notice d'incidence relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de LOMMOYE - 10 rue Pasteur 78270 LOMMOYE, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies lors des permanences suivantes :

CRAVENT
• Vendredi 29 octobre de 16h00 à 18h30
LOMMOYE
• Vendredi 22 octobre de 14 à 16 h
• Mardi 16 novembre de 17h à 19h

SAINT-ILLIERS-LA-VILLE
• Samedi 16 octobre de 09h00 à 11h30
LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE
• Vendredi 5 novembre de 16h30 à 19h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées au syndicat des eaux de la région de Perdreauville et environs (S.E.P.E) - Rue Marcel Sembat 78270 LOMMOYE, à l'attention de M Patrick MENARD - tél : 01 30 93 07 40 - courriel : sape-perdreauville@wanadoo.fr

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

EP 21-349 contact@publilegal.fr

Vente aux Enchères

Ventes immobilières aux enchères publiques

ferrari publicit  l'actualit  des ventes aux ench res publiques Formalit s des soci t s, publicit  l gale et judiciaire avis administratifs avis d'enqu tes publiques

Contact : Agence Ferrari - 7, rue Sainte-Anne
75001 PARIS - agence@ferrari.fr - T. 01.42.96.05.50

78 Vente aux Ench res Publiques au Palais de Justice de **VERSAILLES (78)**
5 place Andr  Mignot le **MERCREDI 1  DECEMBRE 2021   9h30 (UN SEUL LOT)**

UN PAVILLON DE 142,57 m² A VERNOUILLET (78540)
4 rue Gilles Durant de la Bergerie, Domaine de MARSIVAL

De plain-pieds (OCCUP ) - de 5 pi ces principales - Garage - Cellier - Jardin
Mise   Prix : 250.000  
Consignation pour ench re : ch que de banque   l'ordre du B tonnier S questre de 25.000   outre une somme pour les frais et emolument dont le montant sera indiqu  par l'Avocat charg  de porter les ench res. On ne peut ench rer que par le ministre d'un Avocat du Barreau de VERSAILLES

Pour tous renseignements, s'adresser : Au Cabinet de **M-Margaret BENITAH**, 32 avenue de Saint Cloud   VERSAILLES - 78000 - **T l.01.30.21.95.48 / 01.88.60.37.37**. Le cahier des conditions de vente est d pos  au Greffe du JEX du TJ de VERSAILLES et au Cabinet de l'Avocat, o  il peut  tre consult  - www.ferrari.fr

VISITES SUR PLACE avec M RAPHAELE GASSIUSIER   Versailles :
LE LUNDI 22 NOVEMBRE 2021 DE 9H30   11H30 ET
LE JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 DE 14H   16H

LES MARCH S PUBLICS
Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.legiparis.fr>

March s formalis s

Les Mureaux
Rue de la Lib ration
91000 MUREAUX

SECTION I - POUVOIR ADJUDICATAIRE
I.1) Nom et Adresse Nom officiel:

LES MUREAUX

Adresse postale: Place de la Lib ration, BP2053, 78135 LES MUREAUX CEDEX
Code NUTS: FR103
Point(s) de contact: Francis Garay (Maire)
T l phone : +33 130913947
Courriel : serviceclients@mairie-lesmureaux.fr

Adresse(s) internet
Adresse principale: <http://mairie-lesmureaux.e-marchespublics.com>
Adresse du profil d'acheteur: <http://mairie-lesmureaux.e-marchespublics.com>

1.3) Communication
Les documents du march  sont disponibles gratuitement en acc s direct non restreint et complet,   l'adresse: <http://mairie-lesmureaux.e-marchespublics.com>

Adresse   laquelle des informations compl mentaires peuvent  tre obtenues
Nom officiel: Les Mureaux
Adresse postale: Place de la Lib ration, BP2053, 78135 LES MUREAUX CEDEX
Code NUTS: FR103
Point(s) de contact: mtrognon@mairie-lesmureaux.fr

mentaux (consommation d'eau, type de v hicules...) / Ponderation: 10
Codi - Norm. Valeur financi re selon prix indiqu  dans la DPGF / Ponderation: 30
I.2.6) Valeur estim e: Valeur hors TVA: 750 000,00 Monnaie: EUR
I.2.7) Dur e du march , de l'accord-cadre ou du syst me d'acquisition dynamique
D but: 2022-01-01 / Fin: 2022-10-14
Ce march  peut faire l'objet d'une reconduction
D but: 2022-01-01 / Fin: 2022-10-14

II.1) Conditions de participation
II.1.1) Habilitation   exercer l'activit  professionnelle, y compris exigences relatives   l'inscription au registre du commerce ou de la profession
Liste et description succincte des conditions:
Le candidat peut pr senter sa candidature sous forme d'un document unique de march  europ en (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement, y compris exigences relatives   l'inscription au registre du commerce ou de la profession, le groupement fournira un formulaire DUME compl t .

II.2) Description succincte des crit res de s lection
I. Une d claration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du march , r alis s au cours des trois derniers exercices disponibles.
Si un candidat est objectivement dans l'impossibilit  de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacit  financi re par la production de tout document consid r  par le candidat comme fiable et attestant comptable,  tat financier de l'entreprise depuis sa cr ation, dont le chiffre d'affaires ainsi que, le cas  ch ant, la liste des  ventuelles prestations en cours en pr cisant pour chacune d'entre elles le montant et la nature des prestations  v c tes.

II.3) Capacit  technique et professionnelle
Liste et description succincte des crit res de s lection
I. Une d claration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois derni res ann es.
II. Pr sentation d'une liste des principaux services effectu s au cours des trois derni res ann es, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou priv . Les prestations de services sont prouv es par des attestations de destinataire ou,   d faut, par une d claration de l'op rateur  conomique.

II.4) Proc dures de recours
I.4.1) Instance charg e des proc dures de recours
Nom officiel: Tribunal Administratif de Versailles
Adresse postale: 56 avenue de St Cloud, 78011 VERSAILLES CEDEX
T l phone : +33 139205400
Fax : +33 139205487
Courriel : greffe-ta-versailles@juradm.fr

II.4.2) Instance charg e des proc dures de m diation
Nom officiel: Yvelines M diation
Adresse postale: 4 rue Georges Cl menceau, 78000 Versailles
T l phone : +33 139494847
Courriel : info@yvelines-mediation.com

II.4.3) Service aupr s duquel des renseignements peuvent  tre obtenus sur l'introduction de recours
Nom officiel: Tribunal Administratif de Versailles
Adresse postale: 56 avenue de St Cloud, 78011 VERSAILLES CEDEX
T l phone : +33 139205400
Fax : +33 139205487
Courriel : greffe-ta-versailles@juradm.fr

II.4.4) Date d'envoi du pr sent avis: 13/10/2021

Publiez votre annonce l gale avec **Le Parisien**

Formulaires certifi s pour une annonce conforme | Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h | Paiement 100% s curis  | Affichage en temps r el

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

ENQU TE PUBLIQUE E2100062/78 - ANNEXES AU RAPPORT
- Enqu te environnementale de r gularisation du forage dit F2 de Lommoye (78)

ANNEXE n° 4 : Affichage dans les mairies

Avis d'enquête

Procès verbal d'affichage

Planning

Date	Nom
21/09/2021	MISE EN PLACE AFFICHES
13/10/2021	PREMIER CONTROLE
25/10/2021	SECOND CONTROLE
05/11/2021	TROISIEME CONTROLE
17/11/2021	DEPOSE ET CONTROLE FINAL



PRÉFECTURE DES YVELINES

Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de régularisation du prélèvement d'eau potable du forage n°BSS000LERF dit forage F2,
sur la commune de LOMMOYE,
présenté par le syndicat des eaux de la région de Perdreauville et environs (S.E.P.E)
Rue Marcel Sembat 78270 LOMMOYE**

Par arrêté n°21-070 du 10 septembre 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 36 jours est prescrite **du mardi 12 octobre 2021 à 09 heures au mardi 16 novembre 2021 à 19 heures inclus**, sur les communes de CRAVENT, LOMMOYE SAINT-ILLIERS-LA -VILLE, LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE(78).

Le commissaire enquêteur est Mme Anne de KOUROCH, consultante en environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau.
- Sur support papier dans les mairies de CRAVENT, LOMMOYE SAINT-ILLIERS-LA -VILLE, LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposés dans les mairies précitées.
- Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

- <http://projet-de-forage-a-lommoye.enquetepublique.net>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- projet-de-forage-a-lommoye@enquetepublique.net

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une notice d'incidence relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de LOMMOYE – 10 rue Pasteur 78270 LOMMOYE, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies lors des permanences suivantes :

CRAVENT

- Vendredi 29 octobre de 16h00 à 18h30

LOMMOYE

- Vendredi 22 octobre de 14 à 16 h
- Mardi 16 novembre de 17h à 19h

SAINT-ILLIERS-LA-VILLE

- Samedi 16 octobre de 09h00 à 11h30

LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE

- Vendredi 5 novembre de 16h30 à 19h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées au syndicat des eaux de la région de Perdreauville et environs (S.E.P.E) – Rue Marcel Sembat 78270 LOMMOYE, à l'attention de Mr Patrick MENARD – tél : 01 30 93 07 40 – courriel : sepe-perdreauville@wanadoo.fr

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

PREFECTURE DES YVELINES

18 NOV. 2021

DRE

PROCES-VERBAL D'AFFICHAGE

En exécution de l'arrêté du 10 septembre 2021 ordonnant la mise à l'enquête relative au projet ci-dessus mentionné,

Je soussigné(e) ... Antoinette SAULE

Maire de la commune de LOMMOYE

certifie que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique a bien été affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral précité, sur toute l'étendue de la commune, à savoir :

du... 23/09/2021... au... 16/11/2021...

(au moins quinze jours avant le début de l'enquête)

Par ailleurs, j'atteste que le dossier soumis à enquête et le registre destiné à recevoir les observations du public sont restés déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête publique.

FAIT A ... Lommoye, le 16/11/2021

LE MAIRE,

(Timbre de la Mairie)



A retourner dès la fin des formalités d'affichage à :

Préfecture des Yvelines
DRE - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques
A l'attention de Isabelle LAFON
1, rue Jean Houdon
78010 Versailles cedex

PROCES-VERBAL D'AFFICHAGE

En exécution de l'arrêté du 10 septembre 2021 ordonnant la mise à l'enquête relative au projet ci-dessus mentionné,

Je soussigné(e) *Jacky SOUBERT*

Maire de la commune de *Cravent*

certifie que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique a bien été affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral précité, sur toute l'étendue de la commune, à savoir :

du *25/09/2021* au *25/11/2021*

(au moins quinze jours avant le début de l'enquête)

Par ailleurs, j'atteste que le dossier soumis à enquête et le registre destiné à recevoir les observations du public sont restés déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête publique.

FAIT A *Cravent*, le *25/11/2021*

LE MAIRE, *J. Soubert*

(Timbre de la Mairie)



A retourner dès la fin des formalités d'affichage à :

Préfecture des Yvelines
DRE - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques
A l'attention de Isabelle LAFON
1, rue Jean Houdon
78010 Versailles cedex

24 NOV. 2021

PROCES-VERBAL
D'AFFICHAGE

DRE

En exécution de l'arrêté du 10 septembre 2021 ordonnant la mise à l'enquête relative au projet ci-dessus mentionné,

Je soussigné(e) *Jean-Louis FOURNIER*

Maire de la commune de *Saint Illiers la Ville*

certifie que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique a bien été affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral précité, sur toute l'étendue de la commune, à savoir :

du *20 Septembre* au *16 novembre 2021*

(au moins quinze jours avant le début de l'enquête)

Par ailleurs, j'atteste que le dossier soumis à enquête et le registre destiné à recevoir les observations du public sont restés déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête publique.

FAIT A *Saint Illiers la Ville* le *16 novembre 2021*

LE MAIRE,

(Timbre de la Mairie)



A retourner dès la fin des formalités d'affichage à :

Préfecture des Yvelines
DRE - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques
A l'attention de Isabelle LAFON
1, rue Jean Houdon
78010 Versailles cedex



24 NOV. 2021

DRE

PROCES-VERBAL D'AFFICHAGE

En exécution de l'arrêté du 10 septembre 2021 ordonnant la mise à l'enquête relative au projet ci-dessus mentionné,

Je soussigné(e) Florent REZZALI

Maire de la commune de La Valleneuve en Chevre

certifie que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique a bien été affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral précité, sur toute l'étendue de la commune, à savoir :

du 21/09/2021 au 16/11/2021

(au moins quinze jours avant le début de l'enquête)

Par ailleurs, j'atteste que le dossier soumis à enquête et le registre destiné à recevoir les observations du public sont restés déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête publique.

FAIT A La Valleneuve le 17/11/2021
en Chevre

LE MAIRE,

(Timbre de la Mairie)

A retourner dès la fin des formalités d'affichage à :

Préfecture des Yvelines
DRE - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques
A l'attention de Isabelle LAFON
1, rue Jean Houdon
78010 Versailles cedex



Florent REZZALI
Le Maire,
Maire REZZALI

ANNEXE n° 5 : Affichage sur les lieux du projet

Planning

Date	Nom
21/09/2021	MISE EN PLACE AFFICHES
13/10/2021	PREMIER CONTROLE
25/10/2021	SECOND CONTROLE
05/11/2021	TROISIEME CONTROLE
17/11/2021	DEPOSE ET CONTROLE FINAL

📍 78270 - LOMMOYE - POINT 1 - RUE DES CHAMPS BAYEUX

Support : Piquets bois

Descriptif :

Au droit de la mare Palud



📍 78270 - LOMMOYE - POINT 2 - CHEMINS SUR RUE DES CHAMPS BAYEUX

Support : Grillage

Descriptif :

A l'entrée du périmètre de protection immédiat



ANNEXE n° 6 : Procès verbal de fin d'enquête

SYNDICAT DES EAUX DE PERDREAUVILLE — SEPE

**Autorisation environnementale
au titre du code de l'environnement**

**Régularisation du prélèvement d'eau potable du forage
n°BSS000LERF dit forage F2**

Commune de LOMMOYE (Yvelines)

PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE

mardi 12 octobre au mardi 16 novembre 2021 inclus

Commissaire enquêteur : Anne de Kouroch
Décision du Président du Tribunal administratif de Versailles du 3 août 2021

Enquête Publique N°E21000062/78

Cette enquête publique environnementale concerne la régularisation du prélèvement d'eau potable du forage n°BSS000LERF dit forage F2 sur la commune de LOMMOYE à l'ouest du département des Yvelines, exploité par le Syndicat de la région de Perdreauville.

Le Syndicat de la région de Perdreauville (S.E.P.E.) alimente en régie 14 communes soit environ 7000 habitants. Le réseau du SEPE comprend deux secteurs, alimentés au Nord par les sources de « La Cressonnière » et du « Lavoir » à Blaru et au Sud par les deux captages de Lommoye (F1 et F2). Le linéaire du réseau est, en 2015, de 29,24 km pour le secteur de Blaru et de 71,25 km pour celui de Lommoye, soit un total de 100,49 km.

La production des captages de Blaru a été progressivement réduite pour représenter environ 25 % de la production totale, les forages de Lommoye assurant les 75 %. Les forages sont venus en complément de ces sources. Les captages F1 et F2 de Lommoye représentent un débit nominal d'exploitation de 69 m³/h.

Cette enquête publique concerne le seul forage F2 (n°BSS000LERF). Les rubriques concernées par cette enquête sont les suivantes :

- 1.1.1.0 : Régularisation de l'ouvrage de prélèvement : Forage F2 (identification national indiquée BSS000LERF), en déclaration
- 1.1.2.0 : Régularisation du forage F2 pour l'alimentation en eau potable débit de pompage de 48m³/h – Volume maximal de production journalier : 960 m³/j – Volume maximal de production annuel : 350 400 m³/an, en autorisation.

La nappe captée par les forages est la nappe de la craie.

Le SEPE est autorisé à traiter et distribuer l'eau du forage F2 par arrêté préfectoral n°A-07-00241 du 9 février 2007. L'arrêté précité définit le périmètre de protection immédiate du forage F2 comme d'un seul tenant de 70 X 20 mètres. Il précise également que le tracé du périmètre de protection rapprochée et les prescriptions associées définies dans l'arrêté préfectoral du 1er juin 2006 déclarant d'utilité publique les périmètres de protection rapprochée du forage F1 ne sont pas modifiées. Ce forage F2 nécessite aujourd'hui une régularisation du prélèvement au titre de l'article R.214-1 du code de l'environnement.

L'enquête publique est faite selon le chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement (articles L.123-1 à L.123-18 et R.121-1 à R.123-21).

L'ordonnance du tribunal administratif de Versailles n°E21000062/78 en date du 3 août 2021 m'a désignée en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est tenue sur une durée de trente-six jours consécutifs du 12 octobre 2021 au 16 novembre 2021 inclus.

Le public a pu prendre connaissance du dossier pendant toute la durée de l'enquête publique jusqu'au 16 novembre 2021 inclus à l'adresse suivante :

<http://projet-de-forage-a-lommoye.enquetepublique.net>

Le dossier était également accessible à la préfecture des Yvelines, direction de la réglementation et des collectivités territoriales, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques et sur le site internet des services de l'État dans les Yvelines : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau. Il était consultable sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines (1 avenue de l'Europe - Versailles) du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Des registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur ont été déposés dans les différents lieux d'enquête visés dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public a pu également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire enquêteur jusqu'au 16 novembre 2021 inclus sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant : <http://projet-de-forage-a-lommoye.enquetepublique.net> et les observations et propositions ont pu également être transmises à l'adresse électronique suivante : projet-de-forage-a-lommoye@enquetepublique.net

Ces observations pouvaient également être adressées par écrit à la mairie de LOMMOYE ,10 rue Pasteur 78270 LOMMOYE, siège de l'enquête - à l'attention du commissaire enquêteur.

Le commissaire-enquêteur était disponible pour entendre le public lors de 5 permanences, aux dates et heures, et dans les communes suivantes :

Cravent - 78 (MAIRIE)

- vendredi 29 octobre de 16h00 à 18h30

Lommoye - 78 (MAIRIE)

- vendredi 22 octobre de 14h00 à 16h00
- mardi 16 novembre de 17h00 à 19h00

Saint-Illiers-la-Ville - 78 (MAIRIE)

- samedi 16 octobre de 09h00 à 11h30

La Villeneuve-en-Chevrie - 78 (MAIRIE)

- vendredi 5 novembre de 16h30 à 19h00

Aucun incident n'a été noté au cours de l'enquête publique. L'affichage en mairie a bien eu lieu, et les mairies sont restées ouvertes, dans leurs créneaux habituels.

Le commissaire enquêteur s'est entretenu avec les élus des communes et notamment Mme Antoinette Saule maire de Lommoye, M. Jacky Joubert maire de Cravent, M. Jean-Louis Fournier maire de Saint-Illiers la Ville, M. Alain Pezzali maire de La Villeneuve-en-Chevrie, Ces échanges ont contribué à la connaissance de l'environnement du forage.

Comme le forage est déjà opérationnel depuis plus de 10 ans, et que l'eau distribuée est globalement considérée de bonne qualité du fait de mélanges effectués entre les sources et les forages, les habitants se sont peu mobilisés. Une personne s'est présentée lors de la dernière permanence à Lommoye.

L'enquête publique s'est terminée, comme prévu, le mardi 16 novembre à 19h00.

Deux observations ont été recueillies au cours de l'enquête publique portant sur la régularisation du Forage F2 de Lommoye, aucune par le biais du registre électronique ni par le biais de l'adresse électronique.

Site dématérialisé dédié et adresse électronique				
0	0	2	0	0
	Registre papier de Cravent	Registre papier de Lommoye	Registre papier de Saint-Illiers la Ville	Registre papier Villeneuve-en-Chevrie

Le commissaire enquêteur a recueilli lors de cette enquête des informations par les élus de ces communes sur le contexte naturel du plateau et les ruissellements.

La synthèse des échanges et les questions associées, provenant soit du public soit du commissaire enquêteur est reprise ci-après.

Observations orales et sur le registre d'enquête de la commune de Lommoye

RP_L1 : Monsieur Xavier Fremont, propriétaire et exploitant agricole dans le périmètre rapproché du forage

- Connaît les restrictions actuelles relatives au périmètre rapproché, exploite pour sa part les parcelles C10, C186 ; et exploitant de la parcelle C185.
- Exploite ces parcelles de manière raisonnée conventionnelle mais ne désire pas à ce jour s'engager dans une culture biologique
- Indique que ses parcelles au sein de ce périmètre sont drainées et que les eaux se rejettent dans un fossé les longeant à l'est

Thème – Modification des périmètres et des obligations

Q_ : « Souhaite avoir connaissance des travaux envisagés et être consulté sur les éventuelles contraintes à venir ».

Thème – Accès à la ressource

Q_ : Désire « être informé sur les conséquences sur les autorisations de créer des forages agricoles ».

Questions additionnelles du commissaire enquêteur

Thème – Accès à la ressource

Q_ : Il est indiqué dans le dossier p42 qu'il n'y a pas de forage à moins de 2 km du site. Cela est-il toujours vrai aujourd'hui ? Des forages agricoles ayant été autorisés depuis.

Thème – Drainage des parcelles dans le périmètre rapproché

Les captages et la zone d'alimentation sont implantés sur des zones équipées de drainage agricole des sols (p28).

Q_ : Le plan des zones de drainage agricole fourni en annexe 7 du dossier se superpose-t-il avec le périmètre rapproché ? Où ces drains agricoles se rejettent-ils ?

Q_ : En cas de non-concordance entre les délimitations des zones drainées et le périmètre rapproché cela pourrait-il avoir une incidence à terme sur la qualité des eaux dès lors que les cultures sont des cultures conventionnelles ?

Thème – Délimitation des périmètres de protection

Q_ : La mare Palud est intégrée dans certaines cartographies et dans le texte de l'arrêté définissant les périmètres de protection, mais pas dans le détournement initial associé à ce périmètre. Est-ce possible d'actualiser sur fond cadastral à jour les périmètres en y intégrant une délimitation autour de la mare Palud ?

Thème – Positionnement du captage F2

Le plateau de Lommoye est parcouru par des ravines. Localement, après échange avec le maire de Saint Illiers-la-Ville, la ravine derrière la STEP fonctionne avec des pertes (disparition ponctuelle des écoulements) et des résurgences selon la pluviométrie. Le dossier p29 indique : « Les mesures sur F2 sont discutables, étant sous l'effet du dénoyage des principales arrivées d'eau et des fluctuations importantes des réponses du capteur de pression ». § 5.3.2 Il est indiqué que les niveaux à 60 m sur le forage F2, qui représentent 55 % de la production, sont systématiquement dénoyés en exploitation.

Une ravine prend naissance juste en aval du forage F2.

Q_ De quel ordre sont les fluctuations des réponses du capteur ? Ces fluctuations pénalisent-elles le fonctionnement du forage et la qualité des eaux distribuées ?

Q_ Pensez-vous que cette ravine puisse impacter le fonctionnement du forage F2 ?

Q_ Arrive-t-il que le périmètre immédiat soit ennoyé lors de périodes pluvieuses importantes ? Quels en sont les risques pour le forage F2 ?

Thème – Activités alentour

Q_ : La proximité avec le stockage de gaz STORENGY peut-elle impacter dans ce contexte naturel faillé, le fonctionnement du forage F2 (quantité et la qualité des eaux captée) ?

Il est indiqué : « Le document CGG, plus détaillé, met en évidence un effet de drainage de la nappe au niveau du site de stockage souterrain de gaz de St-Illiers-la-Ville, à 2 km au Sud-Est du site ».

Q_ : Comment pouvez-vous interpréter l'observation orale sur la mare Palud « on a vu des bulles remonter à la surface » ?

Thème – Qualité de la ressource

Q_ . Des analyses sur le forage F2 ont montré des résultats critiques notamment sur l'aluminium. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Q_ . Le SEPE souhaite prochainement relancer une phase d'étude et mener à bien la mise en place d'actions agricoles. Pourriez-vous donner des précisions sur ces actions ?

Thème – Prix de l'eau

Q_ . Pourriez-vous m'indiquer le prix de l'eau actuel distribué par le syndicat ?

Q_ . Ce prix a-t-il augmenté à l'époque de la mise en service du F2 ?

Thème – déchets : Le forage F2 est juste en amont du départ d'une ravine ; celle-ci recevrait des dépôts sauvages du fait de sa toute proximité avec la RD37, proche d'un tournant et d'un chemin, dans une zone boisée et du fait de ses profondeur et largeur engendrant une capacité à « stocker ».

Q_ . Y a-t-il un moyen d'empêcher l'accès en véhicule léger à la ravine à partir de la RD 37 ?

Q_ . En cas d'enlèvement de déchets qui en assume les coûts ?

ANNEXE n° 7 : Mémoire en réponse du SEPE

SYNDICAT DES EAUX DE PERDREAUVILLE ET ENVIRONS – (SEPE)

Rue Marcel Sembat 78270 LOMMOYE
Tél. : 01.30.93.07.40 Fax : 01.30.93.11.58
sepe-perdreauville@wanadoo.fr

Lommoye, le 6.12.2021

Réponses apportées au PROCES VERBAL DE SYNTHESE DE L'ENQUETE :

Thème – Modification des périmètres et des obligations :

Le SEPE signale qu'il n'est pas envisagé de travaux supplémentaires à l'état existant. Le SEPE exploite aujourd'hui 2 de ses 3 forages avec toutes les autorisations possibles, et qu'il s'agit uniquement d'une régularisation administrative. A ce jour, il n'est pas prévu de nouvelles contraintes. Evidemment, si cela devait arriver, l'ensemble des agriculteurs impactés serait avisé.

Thème – Accès à la ressource.

Le SEPE rappelle que tout forage doit être déclaré au préalable afin d'en étudier la faisabilité et l'impact environnemental.

Thème – Accès à la ressource.

Il est effectivement indiqué dans le dossier d'autorisation environnementale qu'aucun forage n'est existant dans l'aire d'alimentation des captages de Lommoye. Or, il semblerait qu'un forage agricole ait été réalisé récemment à plus d'1 km au sud-ouest des forages F1 et F2. Le SEPE n'en n'a aucunement connaissance.

Thème : Drainage des parcelles dans le périmètre rapproché.

Effectivement, la zone de drainage agricole se superpose en partie avec la zone appelée Périmètre de Protection Rapprochée. Ces drains agricoles se rejettent au sud-est des forages F1 et F2.

Aujourd'hui, la concordance entre les délimitations des zones agricoles drainées et le PPR n'apporte aucune contrainte et aucun ressenti sur la qualité de l'eau distribuée. A ce jour, et en maintenant une culture conventionnelle, aucun indicateur ne permet effectivement d'affirmer le contraire.

Thème – Délimitation des périmètres de protection.

Effectivement, la mare Palud n'est pas représentée sur le fond de carte indiquant les PPR et PPI. Le SEPE va demander à son bureau d'étude de présenter un fond de carte récent permettant de visualiser les PPI et PPR, ainsi que la mare Palud.

Thème – Positionnement du captage F2.

Le plateau de Lommoye étant effectivement parcouru par de nombreuses ravines, cela lui permet d'assainir facilement et tranquillement l'ensemble de sa surface sans pour autant créer des accidents comme nous pouvons les rencontrer en vallée ou lorsque les ravines sont moins importantes et plus accentuées. A ce jour, et même lors d'épisodes pluvieux importants connus, la ravine proche des forages ne génère aucun impact sur le fonctionnement des forages. Jamais le PPI ne s'est vu ennoyé.

Thème – Activités alentour.

La proximité avec le stockage de gaz STORENGY n'entraîne aucun impact avec le fonctionnement des forages de Lommoye ; les profondeurs sont totalement disproportionnées. Comme dans toutes les mares de France ou d'ailleurs, il existe des phénomènes de remontées de bulles, visibles à l'œil nu, dont l'explication est parfaitement diverse (végétale, animale..).

Thème – Qualité de la ressource.

Effectivement, une seule fois, au début de l'exploitation, les résultats d'analyse d'eau ont révélé un taux d'aluminium critique. Nous avons missionné un bureau d'étude afin d'en chercher la cause. Cette dernière n'a jamais été trouvée. Depuis 18 ans, l'aluminium n'est jamais réapparu.

La phase d'étude, à relancer prochainement, est essentiellement axée sur l'Aire d'Alimentation des Captages de Blaru.

Thème – prix de l'eau.

Le prix actuel de l'eau est de 1.07 € HT.

Effectivement, à l'époque de la mise en service des forages en général, mais également de la recherche en eau, le prix de l'eau avait augmenté légèrement (10 ctes de Francs). Même lors du passage à l'Euro, cette augmentation n'était pas pour autant significative et révélatrice de ces nouvelles installations.

Thème – Déchets.

La ravine située en aval du forage F2, proche de la départementale 37 ne peut être fermée. C'est un chemin vicinal emprunté par les agriculteurs et autres. Rares sont les dépôts illicites. Dans un tel cas de figure, c'est la communauté de commune qui en assure le débarras et en assume le coût.

Patrick MENARD

ANNEXE n° 8 : Demande d'autorisation d'un forage d'eau agricole

Versailles, le **20 MAI 2021**

Service de l'Environnement/ACA
Affaire suivie par : Titouan LORAZO
Tél : +33 1 30 84 33 20
titouan.lorazo@yvelines.gouv.fr
ddt-se-ppe@yvelines.gouv.fr

Ref : SE_EAU_20210510_BIO-FERME_78202100061_NonOppD

S.A.S.(U) BIO-FERME CRAVENT-
LOMMOYE NORD-YVELINES
15 CHEMIN DU MOULIN
78270 LOMMOYE

A l'attention de Monsieur Jean-Marc
GUITEL

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement. **Accord sur dossier de déclaration**

Références du dossier : 78-2021-00061

Monsieur,

Par courrier en date du 29 avril 2021 vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :

le projet de création d'un forage d'irrigation au lieu-dit de la Haie Tôt sur la commune de LOMMOYE

J'ai l'honneur de vous informer que votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier** (sous réserve de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations).

Le déclarant est tenu de respecter les engagements et valeurs figurant dans le dossier de déclaration et de se conformer aux prescriptions techniques énoncées dans l'arrêté du 11 septembre 2003.

Afin de vérifier que les dispositions décrites dans le dossier ont été prises en compte, et conformément à l'article 10 de l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, créations de puits ou d'ouvrages souterrains soumis à déclaration, je vous saurai gré de bien vouloir me transmettre, dans un délai de deux mois suivant la fin des travaux, un rapport de fin de travaux contenant un bilan du déroulement du chantier, la coupe géologique détaillée et la coupe technique des ouvrages mentionnant les nappes rencontrées, avec indication des niveaux mesurés.

Une copie du récépissé et du présent courrier sera également adressée à la mairie de la commune de LOMMOYE pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture des YVELINES durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa

publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires


Isabelle DERVILLE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

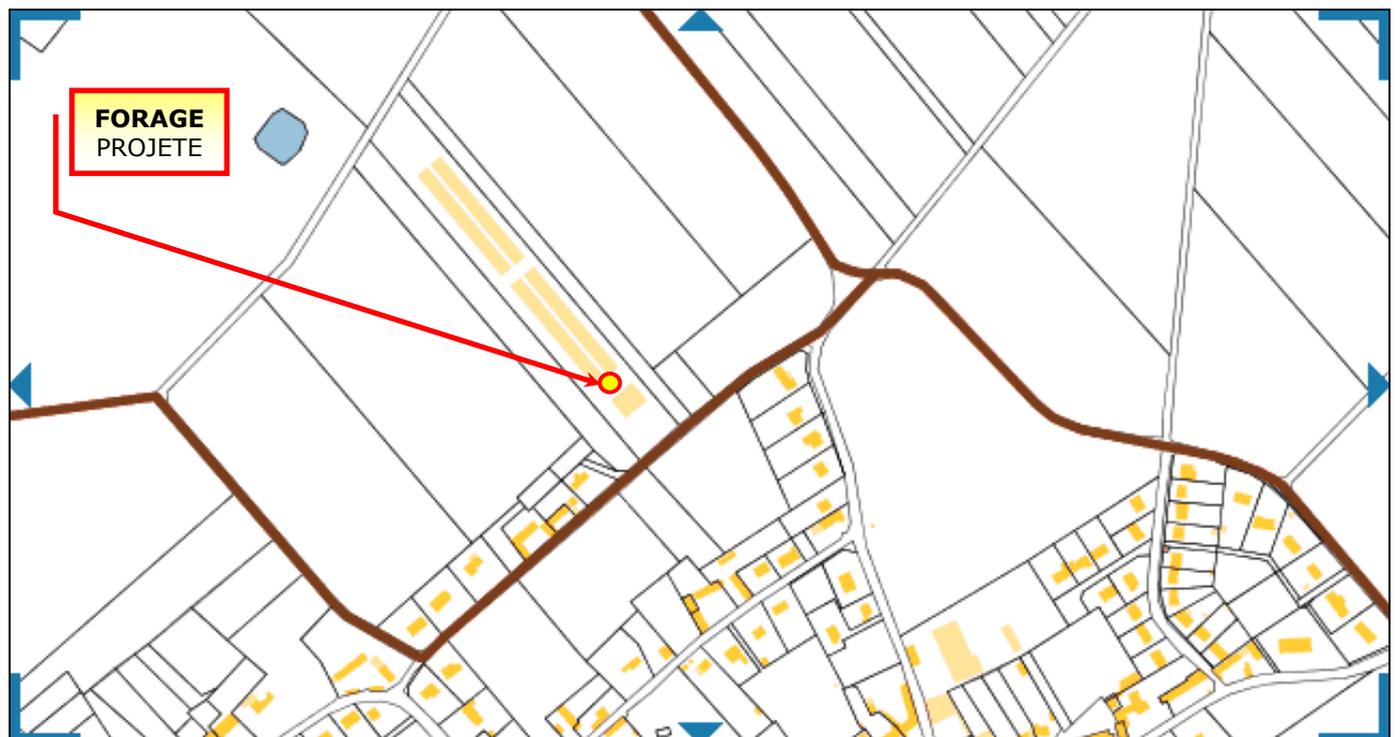
Fait à

le,

Signature



**SITUATION CADASTRALE DU POINT D'IMPLANTATION DU FORAGE
PROJETE PAR LA S.A.S. BIO-FERME CRAVENT-LOMBOYE NORD-YVELINES
SUR LA COMMUNE DE LOMBOYE (78)**



Département :
YVELINES

Commune :
LOMBOYE

Section : H
Feuille : 000 H 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 28/10/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

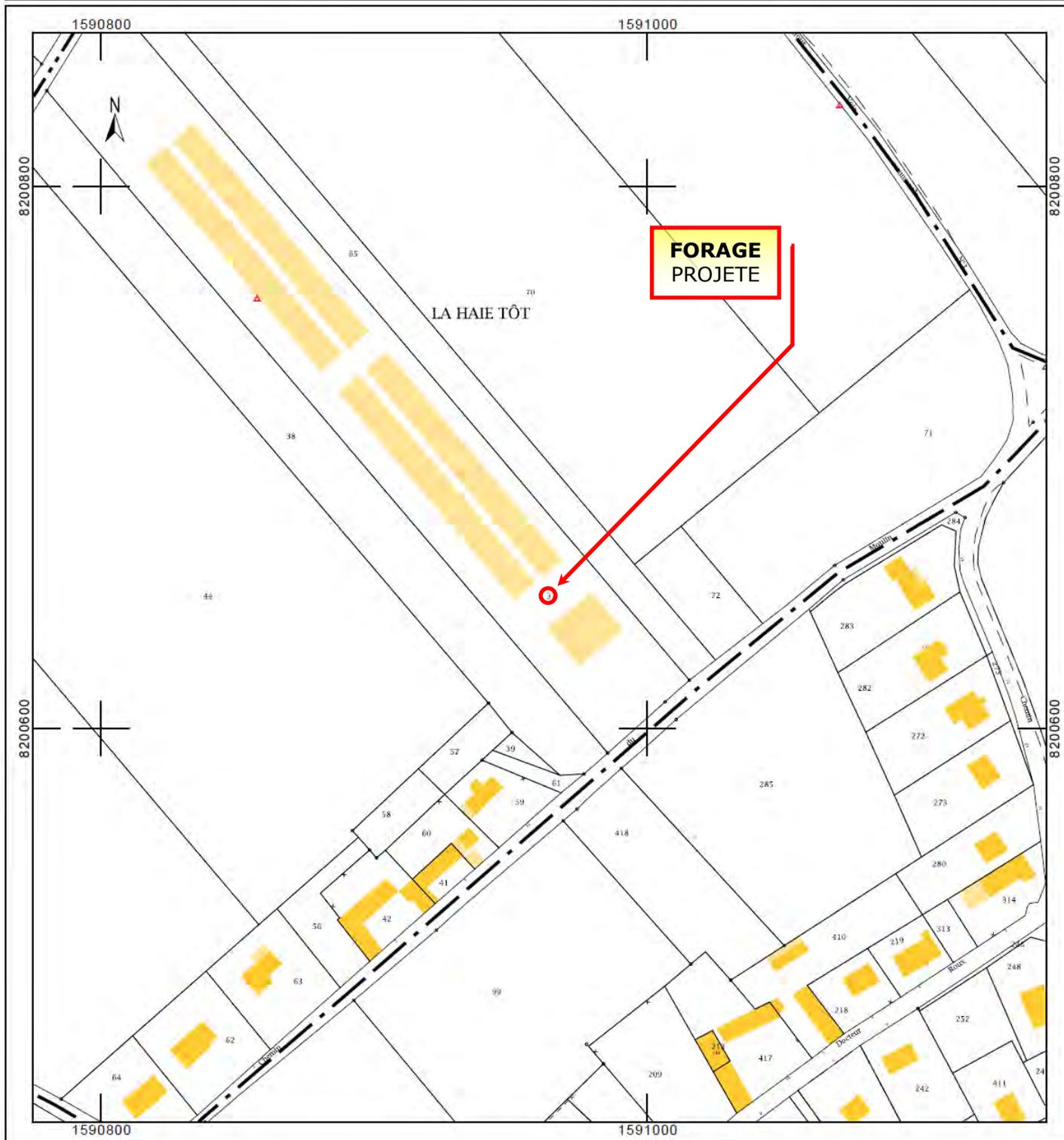
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
VERSAILLES - Accueil et délivrance de
documents
ouvert du lundi au vendredi 8h30/12h-
13h30/16h sauf le mercredi et jeudi de
8h30/12h 78015
78015 VERSAILLES CEDEX
tél. 01.30.97.44.52 - fax 01.30.97.45.76
cdf.versailles@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
YVELINES

Commune :
LOMBOYE

Section : H
Feuille : 000 H 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 28/10/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

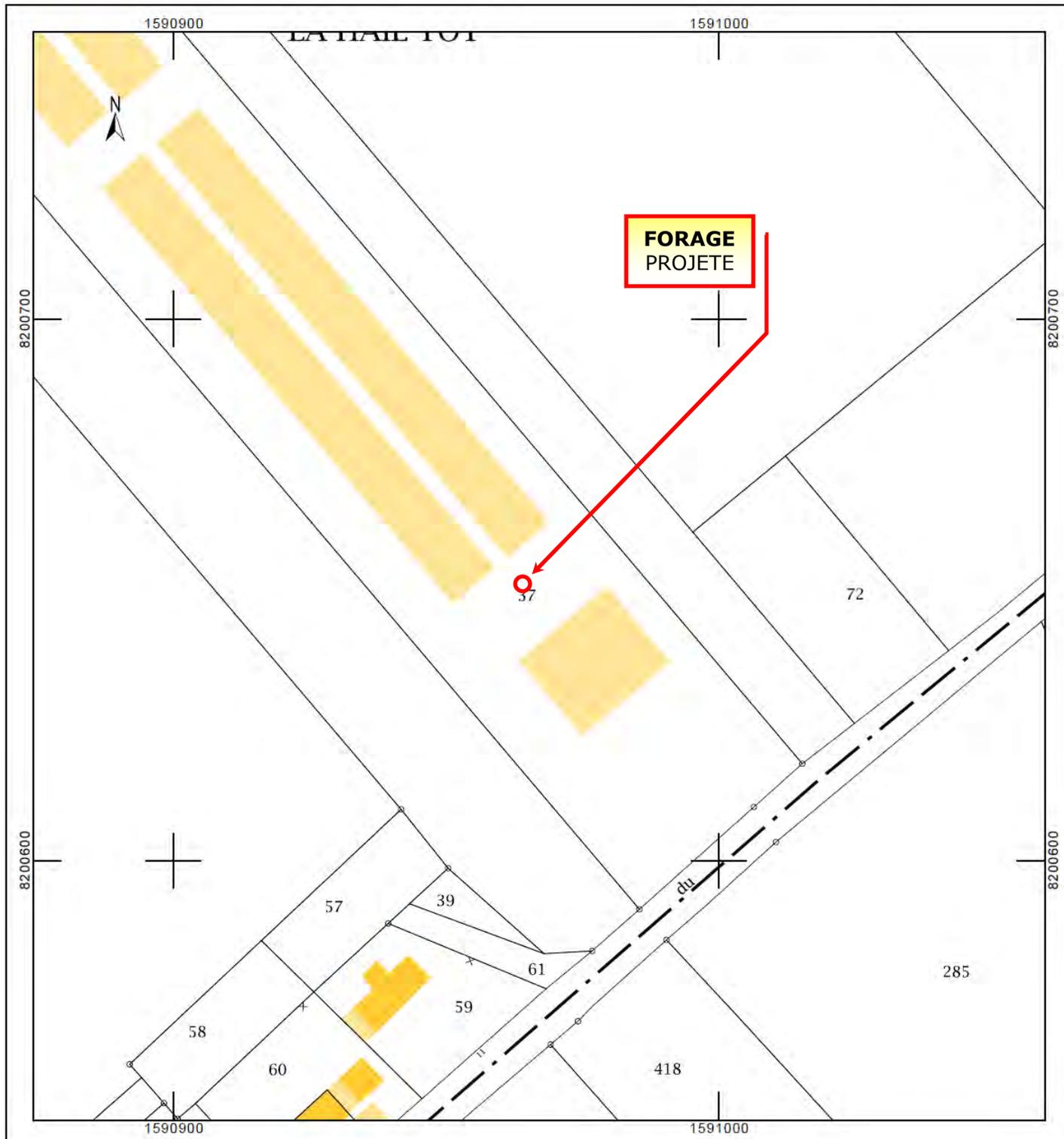
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

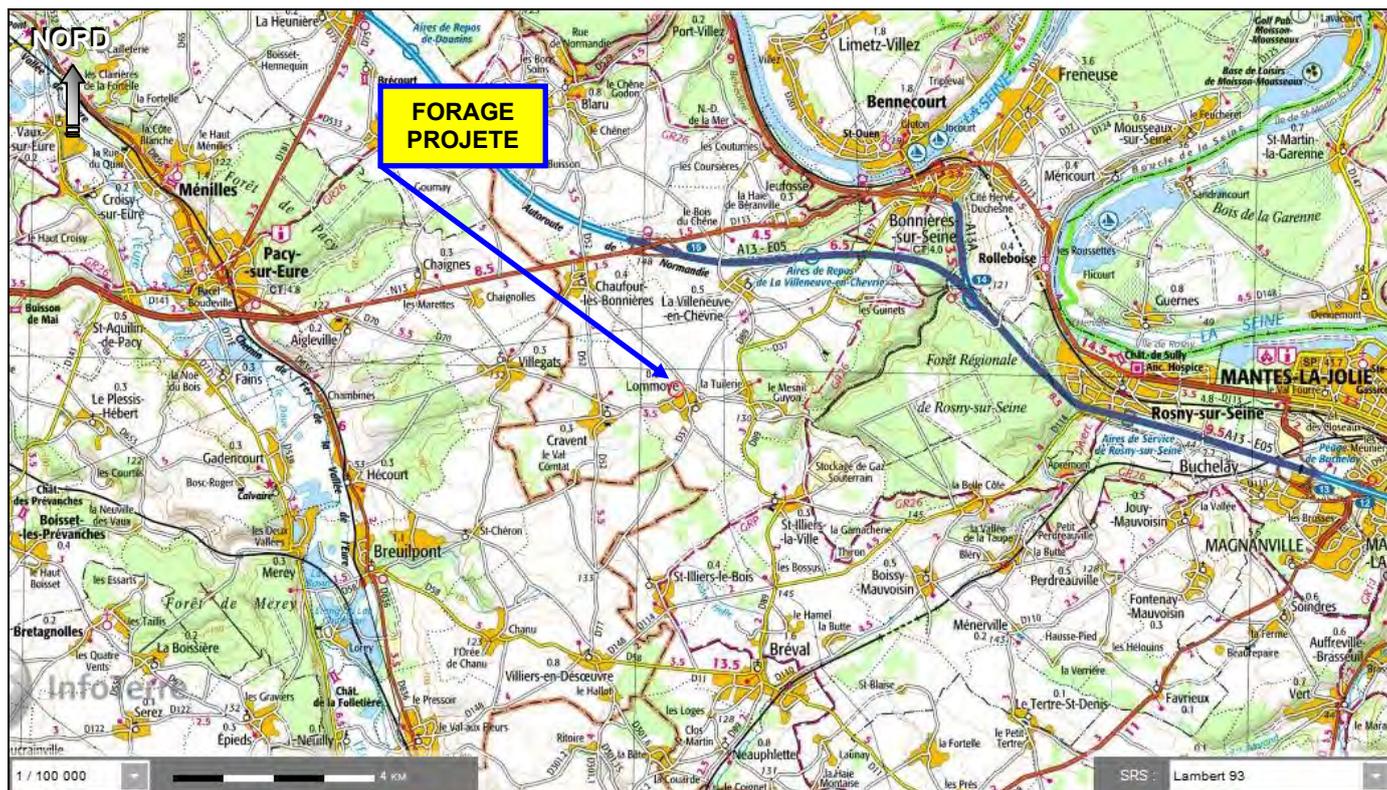
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
VERSAILLES - Accueil et délivrance de
documents
ouvert du lundi au vendredi 8h30/12h-
13h30/16h sauf le mercredi et jeudi de
8h30/12h 78015
78015 VERSAILLES CEDEX
tél. 01.30.97.44.52 - fax 01.30.97.45.76
cdif.versailles@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

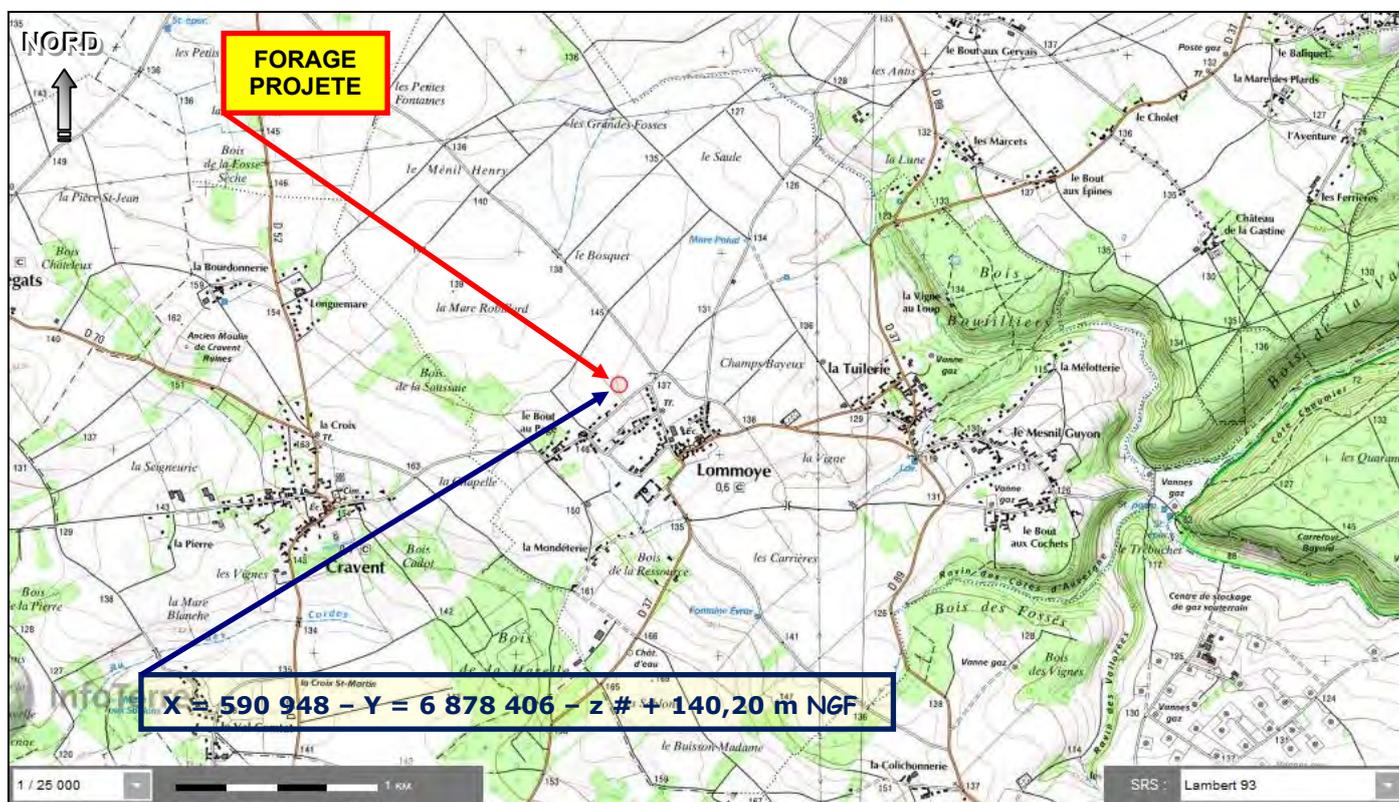
cadastre.gouv.fr





Situation du forage projeté au lieu-dit de LA HAIE TÔT à LOMMOYE (78)
sur un extrait de carte géographique de l'IGN à 1/100 000°

(Extrait de : infoterre.brgm.fr)



Situation du forage projeté au lieu-dit de LA HAIE TÔT à LOMMOYE (78)
sur un extrait de carte topographique de l'IGN à 1/25 000°

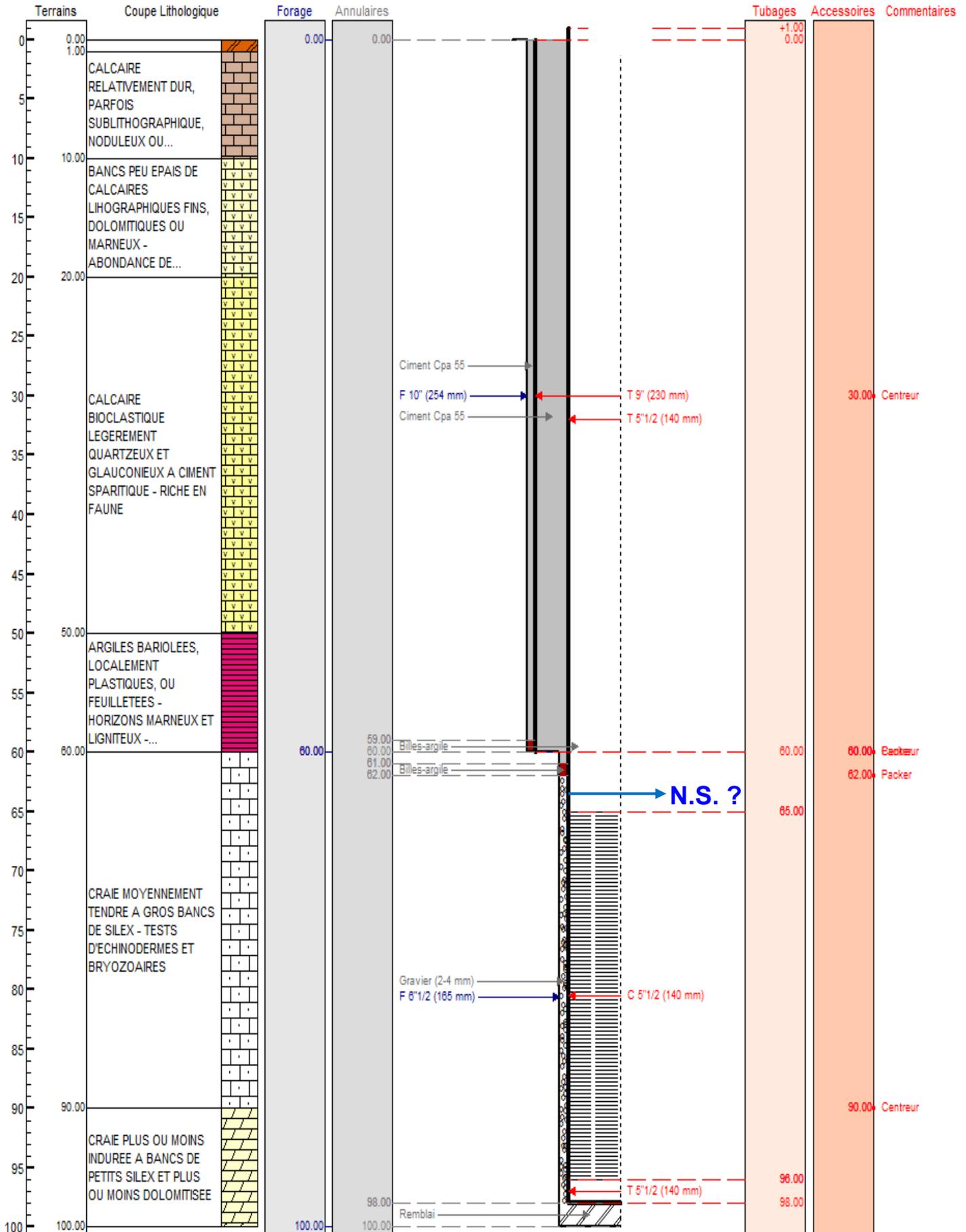
(Extrait de : infoterre.brgm.fr)



**Situation du forage projeté au lieu-dit de LA HAIE TÔT à LOMMOYE (78)
sur photographie aérienne de l'IGN**
(Extrait de : geoportail.gouv.fr)



**Aperçus du point d'implantation et de l'environnement du forage projeté
par la S.A.S. BIO-FERME CRAVENT-LOMMOYE NORD-YVELINES
au lieu-dit de LA HAIE TÔT sur la commune de LOMMOYE (78)**
(Communication : Monsieur Jean-Marc GUITEL - Oct-20)



**Coupe géologique & technique prévisionnelle du forage projeté
par la S.A.S. BIO-FERME CRAVENT-LOMMEYÉ au lieu-dit de LA HAÏE TÔT (LOMMEYÉ - 78)**

PROFONDEUR	NATURE DU TERRAIN	INTERPRETATION LITHOSTRATIGRAPHIQUE
De 0,0 m à 1,0 m	Couverture pédologique + Limons silto-argileux	QUATERNAIRE
De 1,0 m à 10,0 m	Calcaire blanchâtre à brunâtre, relativement dur, parfois sublithographique, ou noduleux, voire brêchique – Présence de silex.	CALCAIRES DE CHAMPIGNY ET DE SAINT-OUEN INDIFFERENCIES (Bartonien moyen et supérieur)
De 10,0 m à 20,0 m	Succession de bancs peu épais de calcaires lithographiques, dolomitiques ou marneux, riches en faune lagunaire avec abondance de Mollusques (Ex. Potamides).	CALCAIRE GROSSIER (Lutétien moyen et supérieur)
De 20,0 m à 50,0 m	Calcaire bioclastique légèrement quartzeux et glauconieux à ciment sparitique à faune abondante.	
De 50,0 m à 60,0 m	Argiles bariolées (rosâtres, marbrées jaune-verdâtre, rouges, grises,...) admettant des horizons marneux, ligniteux, de faluns et des concrétions calcaires et des niveaux très plastiques, parfois finement lités.	ARGILE PLASTIQUE BARIOLEE (Yprésien inférieur)
De 60,0 m à 100,0 m	(40 m → Santonien) Craie blanche moyennement tendre à gros bancs de silex, plus ou moins dolomitisée vers la base (10 m ?) – Bancs de petits silex, nodules de silex creux – Tests d'Echinodermes et Bryozoaires.	CRAIE BLANCHE ET CRAIE DOLOMITIQUE (Coniacien - Santonien)

Coupe litho-stratigraphique prévisionnelle du forage projeté au lieu-dit de LA HAIE TÔT (LOMMEYE – 78)

	DIAMETRE INTERIEUR	DIAMETRE EXTERIEUR	HAUTEUR	METHODE NATURE
FORATION (Avec soutènement)	Tricône Φ .254 mm (Φ .10")		60 m (0 à 60,0 m _{/sol})	ROTARY eau/BOUE (Bentonite)
COLONNE	Φ .214 mm (Φ .5")	Φ .230 mm (Φ .5"½)	60 m (60 m _{/sol} à 0)	ACIER
CIMENTATION ANNULAIRE	A l'extrados du tubage acier par injection sur bouchon d'argile et packer PVC		60 m (60 m _{/sol} à 0)	Coulis de ciment (CPA 55)
FORATION	Outil Φ .165 mm (Φ .10")		40 m (60,0 à 100,0 m _{/sol})	MARTEAU FOND DE TROU
REMBLAI PIED DE FORAGE	–		2 m (100,0 à 98,0 m _{/sol})	Graviers siliceux roulés + Compactonite
TUBAGE PLEIN (Piège à sédiments)	Φ .126 mm (Φ .5")	Φ .140 mm (Φ .5"½)	2 m (98,0 à 96,0 m _{/sol})	PVC
CREPINE F.H. Slot 1 mm	Φ .126 mm (Φ .5")	Φ .140 mm (Φ .5"½)	31 m (96,0 à 65,0 m _{/sol})	
TUBAGE PLEIN	Φ .126 mm (Φ .5")	Φ .140 mm (Φ .5"½)	66 m (65,0 à + 1,0 m _{/sol})	
MASSIF SABLEUX ANNULAIRE (Optionnel)	A l'extrados de la colonne de captage par panne		36 m (98,0 à 62 m _{/sol})	Graviers de Quartz roulés calibrés 2/4 mm (SILACQ)
CIMENTATION ANNULAIRE	A l'extrados du tubage par injection sur packer d'argile et collerette PVC		62 m (62,0 m _{/sol} à 0)	Coulis de ciment (CPA 55)

Coupe technique prévisionnelle du forage projeté au lieu-dit de LA HAIE TÔT (LOMMEYE – 78)


**EXPLOITATION MARAICHERE BIOLOGIQUE
DE LA S.A.S. BIO-FERME CRAVENT-LOMMOYE NORD-YVELINES
ET QUANTIFICATION DU BESOIN EN EAU EXPRIME**

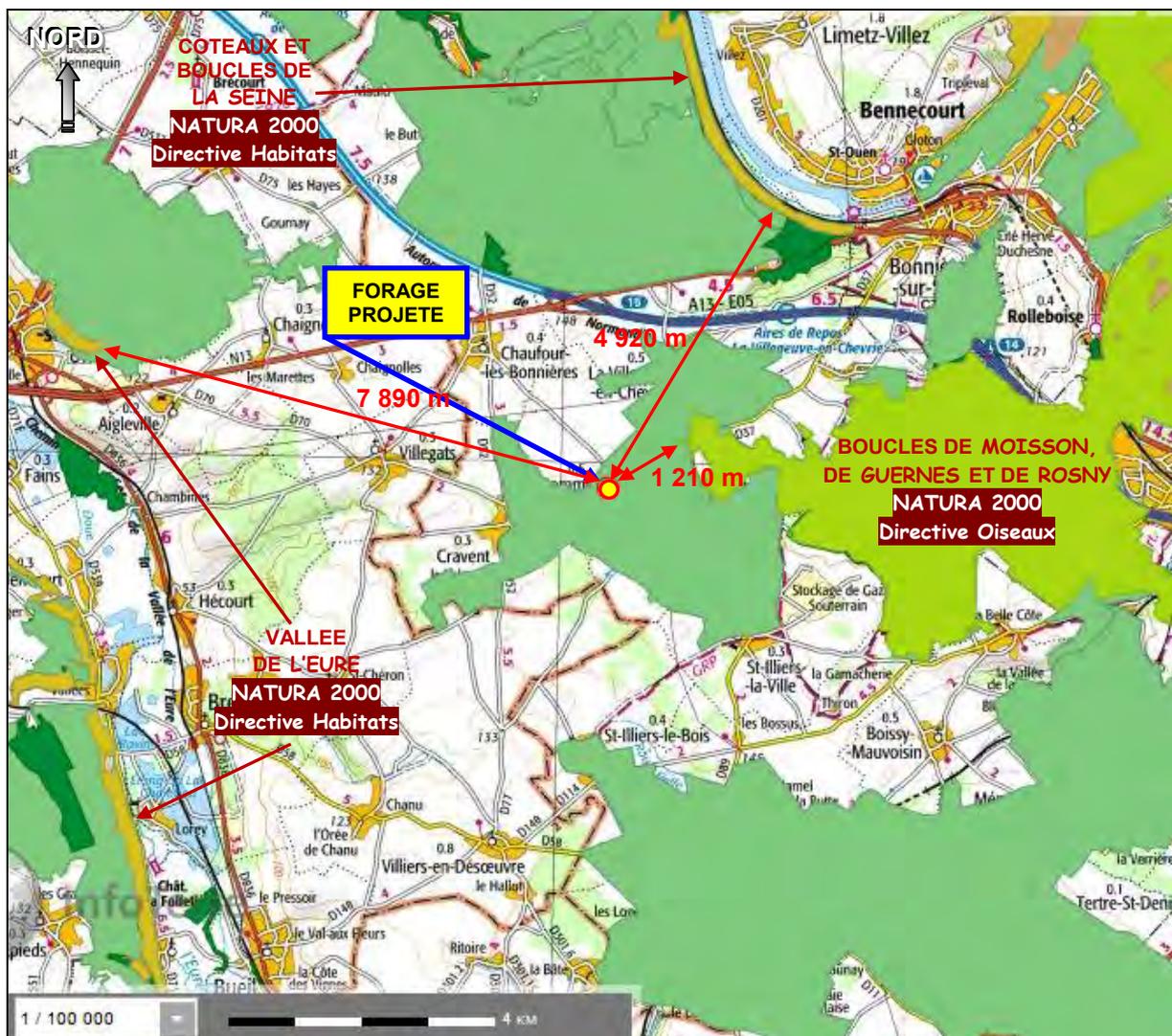

**Exploitation maraîchère de la S.A.S. BIO-FERME CRAVENT-LOMMOYE NORD-YVELINES
au lieu-dit de LA HAIE TÔT à LOMMOYE (78) sur photographie aérienne de l'IGN**
(Extrait de : geoportail.gouv.fr)

BESOINS POUR LES CULTURES MARAICHERES BIOLOGIQUES SOUS SERRES (2 500 m²) ET EN PLEIN-CHAMP (4 ha_{4,5} ha)									
MOIS	CULTURES SOUS TUNNELS PLANTIQUES			CULTURES EN PLEIN CHAMP			TOTAL CULTURES MARAICHERES		
	l/m²/j	m³/j	m³/mois	l/m²/j	m³/j	m³/mois	m³/j	m³/mois	
Janvier	0,25	0,63	9,38	0	0,00	0,00	0,63	9,38	
Février	0,25	0,63	9,38	0	0,00	0,00	0,63	9,38	
Mars	0,5	1,25	18,75	0	0,00	0,00	1,25	18,75	
Avril	0,75	1,88	37,50	0,25	10,00	200,00	11,88	237,50	
Mai	1,5	3,75	93,75	1	40,00	1 000,00	43,75	1 093,75	
Juin	3	7,50	187,50	1,5	60,00	1 500,00	67,50	1 687,50	
Juillet	3,25	8,13	243,75	2	80,00	2 400,00	88,13	2 643,75	
Août	3,5	8,75	218,75	2	80,00	2 000,00	88,75	2 218,75	
Septembre	2	5,00	100,00	1,5	60,00	1 200,00	65,00	1 300,00	
Octobre	0,7	1,75	26,25	0,25	10,00	150,00	11,75	176,25	
Novembre	0,25	0,63	9,38	0	0,00	0,00	0,63	9,38	
Décembre	0,25	0,63	9,38	0	0,00	0,00	0,63	9,38	
		En m³/an :	# 960			En m³/an :	# 8 450	En m³/an :	# 9 410

Simulation du besoin en eau exprimé par la S.A.S. BIO-FERME CRAVENT-LOMMOYE NORD-YVELINES

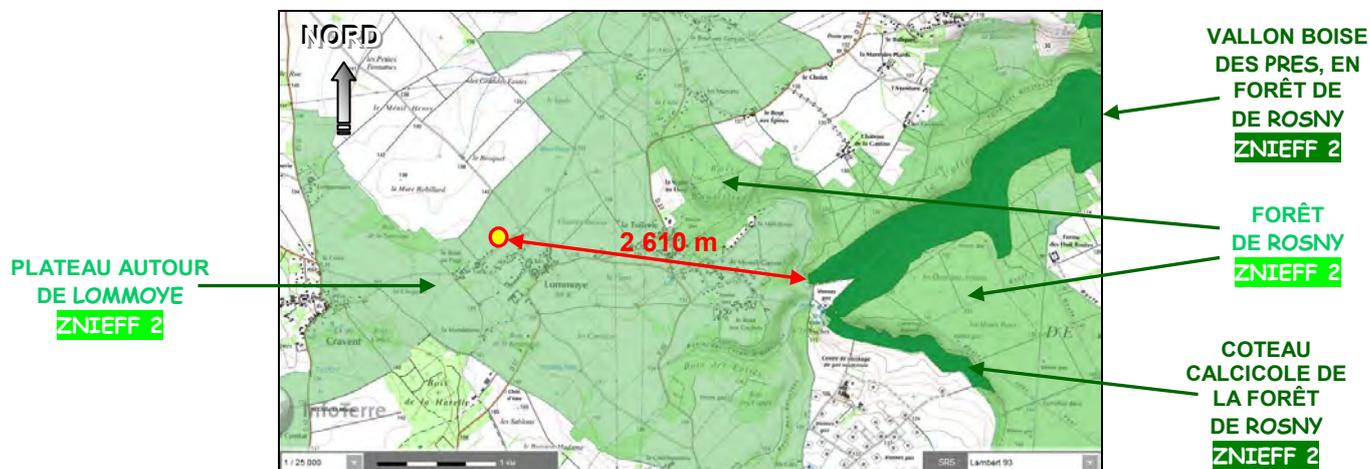


SITUATION DU POINT D'IMPLANTATION DU FORAGE PROJETE PAR LA S.A.S. BIO-FERME CRAVENT-LOMMOYE NORD-YVELINES PAR RAPPORT AUX ZONES DELIMITEES POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET LES ZONES NATURA 2000

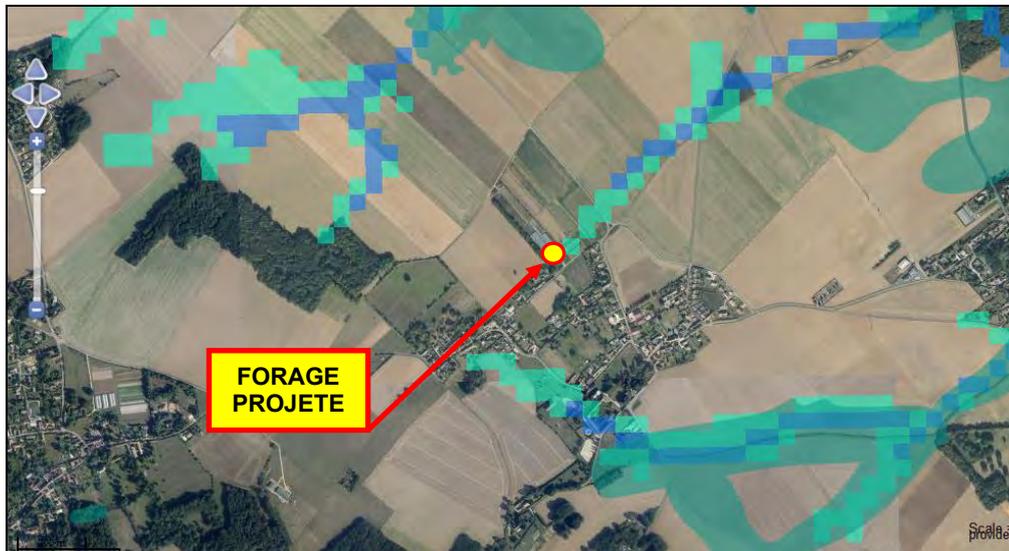


- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2
- NATURA 2000 (Directive Habitats)
- NATURA 2000 (Directive Oiseaux)
- PARC NATUREL REGIONAL

Situation du point d'implantation du forage projeté à LOMMOYE (78) par rapport aux zones du Patrimoine Naturel et NATURA 2000 délimitées dans la région du projet
(Extrait de : infoterre.brgm.fr)



Situation du point d'implantation du forage projeté à LOMMOYE (78) par rapport aux ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2 délimitées dans le secteur d'étude
(Extrait de : infoterre.brgm.fr)



**Situation du forage projeté à LOMMOYE (78) par rapport
aux zones humides potentielles pré-localisées
dans le secteur du projet**
(Extrait de : sig.reseau-zones-humides.org)

Prélocalisation des zones humides en Ile de France

■ Prélocalisation des zones humides en Ile de France

Milieux potentiellement humides

Source : 2014 - UMR SAS INRA-AGROCAMPLUS OUEST

✗ Milieux non humides

Milieux potentiellement humides :

- probabilité assez forte

- probabilité forte

- probabilité très forte

■ Plans d'eau

■ Estrans

Plans d'eau

Source : Partenaires

Plans d'eau

■ Plans d'eau

Zones humides

Source : Partenaires

Zones humides

■ Zones humides

ANNEXE n° 9 : Qualité des eaux - Bilan ARS janvier 2022

**143, Bd de la Reine
78 007 VERSAILLES CEDEX**

Tél : 01 30 97 73 39

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2020

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **SY PERDREAUVILLE**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information en Santé Environnement (SISE-Eaux)

Description des unités de distribution (UDI) de l'UGE

DANS VOTRE UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT COMPOSEES DE LA FACON SUIVANTE :

Unité de distribution : BLARU

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
BLARU	en totalité	889
NOTRE-DAME-DE-LA-MER	sauf Hameau Notre-Dame-de-la-Mer	212
	Population totale :	1 101

Unité de distribution : LOMMOYE

Communes	Zone alimentée	Population de la zone
BOISSY-MAUVOISIN	en totalité	614
CHAUFOUR-LES-BONNIERES	en totalité	471
CRAVENT	en totalité	438
LOMMOYE	en totalité	671
MENERVILLE	en totalité	210
SAINT-ILLIERS-LA-VILLE	en totalité	395
SAINT-ILLIERS-LE-BOIS	en totalité	427
	Population totale :	3 226

Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois types d'installations caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la ressource : captage (CAP) d'eau souterraine (source, puits, forage...) ou prise d'eau superficielle (rivière, canal, retenue...).

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète). Ce lieu est nommé "station de traitement-production" (TTP)

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une unité de distribution (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, ainsi que la même personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) et le même délégataire.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (SEC) peuvent être décrites

Unité de distribution : BLARU

Population desservie: 1101 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
S BLARU DU LAVOIR	000004	CAP	2		
S BLARU CRESSONIERE	000005	CAP	2		
MELANGE DES 2 SOURCES DE BLARU	000868	TTP	1	Permanent	100%

Description sommaire du mode d'alimentation de l'UGE

Unité de distribution : LOMMOYE
--

Population desservie: 3226 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
BREVAL	000565	UDI	2		
MELANGE DES 2 SOURCES DE BLARU	000868	TTP	2		
F LOMMOYE F1	001164	CAP	2		
F LOMMOYE F2	001280	CAP	2		
LOMMOYE RESERVOIR	001318	TTP	1	Permanent	100%

Nota: S = source, F = forage

Situation administrative des captages d'eau

Rappels règlementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 dont la protection naturelle est insuffisante. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 renforce les dispositifs de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole. Une des actions du Plan Régional Santé Environnement 3 est la poursuite de la mise en oeuvre de la protection des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale de la PRPDE ou du délégataire.

Note spécifique à l'attention de la PRPDE :

Si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la situation administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'ARS, je vous invite à prendre contact avec le service Santé Environnement de la Délégation départementale des Yvelines.

Pour les captages F1 et F2 de Lommoye, il vous appartient de vous assurer que les servitudes liées aux périmètres de protection définies par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) ont été notifiées aux propriétaires et que le plan local d'urbanisme (P.L.U.) a été mis en compatibilité avec les prescriptions de cette D.U.P.

Pour les sources de la Cressonnière et du Lavoir de Blaru, je suis dans l'attente du dépôt du dossier de DUP.

La date 11/11/1111 représente une étape réalisée mais dont la date exacte n'est pas connue.

L'absence de date indique que l'étape n'est pas réalisée.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE				
Nom	Type	Commune d'implantation	Date de délibération de la collectivité	Avis Hydrogéologue agréé	Date de dépôt du dossier en MISE	Avis CoDERST (ex C.D.H.)	Arrêté de D.U.P.
F LOMMOYE F1	FORAGE	LOMMOYE	22/03/2000	01/10/2001	15/11/2004	24/04/2006	09/05/2006
F LOMMOYE F2	FORAGE	LOMMOYE	11/11/1111	01/08/2006	11/11/1111	04/12/2006	09/02/2007
S BLARU CRESSONIERE	SOURCE	BLARU	18/12/2005	01/06/2012			
S BLARU DU LAVOIR	SOURCE	BLARU	18/12/2005	01/01/2001			

**Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau**

Les prélèvements sont effectués :

- au captage (eau brute, avant tout traitement),
- en sortie de station de traitement-production (eau traitée),
- dans les unités de distribution au robinet du consommateur (eau distribuée).

Cette synthèse prend en compte l'ensemble des paramètres analysés

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : F LOMMOYE F1

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
1	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
25/02/20	00212676	LOMMOYE	F1 LOMMOYE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet.

Type de l'installation : CAPTAGE

Nom de l'installation : F LOMMOYE F2

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
1	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
09/09/20	00215816	LOMMOYE	F2 LOMMOYE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet.

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : **CAPTAGE**

Nom de l'installation : **S BLARU DU LAVOIR**

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
1	#DIV/0	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
09/09/20	00216808	BLARU	S BLARU DU LAVOIR EAU BRUTE	S	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet.

Type de l'installation : **STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION**

Nom de l'installation : **LOMMOYE RESERVOIR**

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
5	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
14/01/20	00210924	LOMMOYE	LOMMOYE RÉSERVOIR	C	C
05/06/20	00213934	LOMMOYE	LOMMOYE RÉSERVOIR	C	C
18/06/20	00213925	LOMMOYE	LOMMOYE RÉSERVOIR	C	C
26/11/20	00217367	LOMMOYE	LOMMOYE RÉSERVOIR	C	C
17/12/20	00217697	LOMMOYE	LOMMOYE RÉSERVOIR	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet.

**Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau**

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION

Nom de l'installation : MELANGE DES 2 SOURCES DE BLARU

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
7	100,0 %	85,7 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
14/01/20	00210949	BLARU	MELANGE SORTIE BACHE BLARU	C	C
14/05/20	00213563	BLARU	MELANGE SORTIE BACHE BLARU	C	C
05/06/20	00213851	BLARU	MELANGE SORTIE BACHE BLARU	C	C
07/07/20	00214618	BLARU	MELANGE SORTIE BACHE BLARU	C	N
09/07/20	00214414	BLARU	MELANGE SORTIE BACHE BLARU	S	C
09/09/20	00215648	BLARU	MELANGE SORTIE BACHE BLARU	C	C
26/11/20	00217311	BLARU	MELANGE SORTIE BACHE BLARU	S	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet.

Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : BLARU

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
6	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
14/01/20	00210928	BLARU	POINT MOBILE BLARU	C	C
17/03/20	00212760	BLARU	POINT MOBILE BLARU	C	C
05/06/20	00213732	BLARU	POINT MOBILE BLARU	C	C
09/09/20	00215622	BLARU	POINT MOBILE BLARU	C	C
22/09/20	00216053	NOTRE-DAME-DE-LA-MER	POINT MOBILE NOTRE DAME DE LA MER	C	C
05/11/20	00216970	BLARU	POINT MOBILE BLARU	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet.

**Résultats d'analyses de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE
 dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau**

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : LOMMOYE

Nombre de prélèvements	Conformité bactériologique	Conformité chimique
10	100,0 %	100,0 %

Détails :

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
04/02/20	00211426	BOISSY-MAUVOISIN	POINT MOBILE BOISSY MAUVOISIN	C	C
24/02/20	00212017	CRAVENT	POINT MOBILE CRAVENT	C	C
18/03/20	00212788	LOMMOYE	POINT MOBILE LOMMOYE	C	C
15/04/20	00213046	SAINT-ILLIERS-LA-VILLE	PT MOBILE ST ILLIERS LA VILLE	C	C
05/06/20	00213729	BOISSY-MAUVOISIN	POINT MOBILE BOISSY MAUVOISIN	C	C
26/06/20	00214073	MENERVILLE	POINT MOBILE MENERVILLE	C	C
06/10/20	00216260	CHAUFOR-LES-BONNIERES	POINT MOBILE CHAUFOR	C	C
08/10/20	00216325	LOMMOYE	POINT MOBILE LOMMOYE	C	C
21/10/20	00216637	BOISSY-MAUVOISIN	POINT MOBILE BOISSY MAUVOISIN	C	C
27/11/20	00217326	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS	POINT MOBILE ST ILLIERS LE B	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet.

Unité de gestion et d'exploitation : SY PERDREAUVILLE Année : 2020

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

Le(s) tableau(x) ci-dessous présentent les résultats d'analyses des principaux paramètres représentatifs des caractéristiques de l'eau et des principaux polluants susceptibles d'être présents dans l'eau. Les paramètres, pour lesquels des dépassements des limites de qualité fixées par le code de la santé publique ont été constatés, sont indiqués "hors limites!" dans la dernière colonne à droite du tableau.

Types d'eau : B = eau brute, T1 = eau traitée (en sortie de station de traitement-production), T = eau désinfectée (en réseau de distribution).

CAP	F LOMMOYE F1
-----	--------------

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	PH	unité pH	B	2	7,30	7,41	7,51		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	1	0,35	0,35	0,35		
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	1	0	0	0	10000	
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B	1	0	0	0	20000	
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	1	0,24	0,24	0,24		
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	4	
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	B	1	0,00	0,00	0,00		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	1	19,70	19,70	19,70	100	
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
AMPA	AMPA	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
BRMCL	BROMACIL	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
METACET	MÉTALDÉHYDE	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
ETDMR	ETHIDIMURON	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
SE	SÉLÉNIUM	µg/L	B	1	4,00	4,00	4,00	10	

Unité de gestion et d'exploitation : SY PERDREAUVILLE Année : 2020
Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés
dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

CAP	F LOMMOYE F2
------------	---------------------

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	PH	unité pH	B	2	7,20	7,29	7,38		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	B	1	0,74	0,74	0,74		
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	B	1	0	0	0	10000	
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	B	1	0	0	0	20000	
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	B	1	0,13	0,13	0,13		
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	4	
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	B	1	0,00	0,00	0,00		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	1	28,00	28,00	28,00	100	
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	1	0,01	0,01	0,01	2	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	1	0,04	0,04	0,04	2	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
AMPA	AMPA	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
BRMCL	BROMACIL	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
METACET	MÉTALDÉHYDE	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
ETDMR	ETHIDIMURON	µg/L	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
SE	SÉLÉNIUM	µg/L	B	1	2,00	2,00	2,00	10	

Unité de gestion et d'exploitation : SY PERDREAUVILLE Année : 2020

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés

dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

CAP	S BLARU DU LAVOIR
------------	--------------------------

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	PH	unité pH	B	2	7,30	7,30	7,30		
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	B	1	57,60	57,60	57,60	100	
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	B	1	0,04	0,04	0,04	2	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	B	1	0,10	0,10	0,10	2	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	B	1	0,04	0,04	0,04	2	

Unité de gestion et d'exploitation : SY PERDREAUVILLE Année : 2020

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés

dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

TTP	LOMBOYE RESERVOIR
------------	--------------------------

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	PH	unité pH	T1	10	7,40	7,64	7,80		
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	5	31	31	32		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	5	0,31	0,43	0,63		
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	5	0	0	0	0	
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	5	0	0	0	0	
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T1	2	13	18	23		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	2	0,24	0,25	0,26	1.5	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	5	0,00	0,00	0,00		
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	T1	5	0,00	0,00	0,00	0.1	
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	5	24,50	25,72	28,70	50	
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	2	0,01	0,01	0,01	0.1	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	2	0,01	0,02	0,03	0,1	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	2	0,00	0,00	0,00	0,1	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	T1	2	0,00	0,00	0,00	0.1	
AMPA	AMPA	µg/L	T1	2	0,00	0,00	0,00	0.1	
BRMCL	BROMACIL	µg/L	T1	2	0,00	0,00	0,00	0.1	
METACET	MÉTALDÉHYDE	µg/L	T1	2	0,00	0,00	0,00	0.1	
ETDMR	ETHIDIMURON	µg/L	T1	2	0,00	0,00	0,00	0.1	
SE	SÉLÉNIUM	µg/L	T1	2	0,00	1,00	2,00	10	

Unité de gestion et d'exploitation : SY PERDREAUVILLE Année : 2020

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés

dans l'eau prélevée sur les installations de l'UGE dans le cadre du contrôle sanitaire

TTP	MELANGE DES 2 SOURCES DE BLARU
------------	---------------------------------------

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE D'ANALYSES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	PH	unité pH	T1	14	7,29	7,40	7,53		
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T1	5	32	32	33		
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T1	5	0,13	0,23	0,48		
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T1	5	0	0	0	0	
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T1	5	0	0	0	0	
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T1	2	0	0	0		
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T1	2	0,23	0,27	0,30	1.5	
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T1	5	0,00	0,00	0,00		
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	T1	5	0,00	0,00	0,00	0.1	
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T1	7	45,00	47,63	50,30	50	<i>Hors limites!</i>
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T1	4	0,03	0,03	0,04	0.1	
ADET	ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	T1	4	0,06	0,07	0,09	0,1	
ADETD	ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L	T1	4	0,00	0,01	0,03	0,1	
26DCB	2,6 DICHLOROBENZAMIDE	µg/L	T1	2	0,00	0,00	0,00	0.1	
AMPA	AMPA	µg/L	T1	2	0,00	0,00	0,00	0.1	
BRMCL	BROMACIL	µg/L	T1	2	0,00	0,00	0,00	0.1	
METACET	MÉTALDÉHYDE	µg/L	T1	2	0,00	0,00	0,00	0.1	
ETDMR	ETHIDIMURON	µg/L	T1	2	0,00	0,00	0,00	0.1	
SE	SÉLÉNIUM	µg/L	T1	2	0,00	1,00	2,00	10	

Liste des dépassements des exigences (limites et références) de qualité de l'eau prélevée sur les installations de l'UGE

- Les "limites de qualité" sont des valeurs réglementaires fixées pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus ou moins long terme pour la santé du consommateur. Ces limites de qualité garantissent, au vu des connaissances scientifiques et médicales disponibles, un très haut niveau de protection sanitaire aux consommateurs.
- Les "références de qualité" sont des valeurs réglementaires fixées pour une vingtaine de paramètres indicateurs de qualité qui constituent des témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau. Ces substances, qui n'ont pas d'incidence directe sur la santé peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations de traitement ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

TTP MELANGE DES 2 SOURCES DE BLARU

Paramètre(s)	Valeur(s) mesurée(s)	Date Prélèvement	Limite(s) de qualité réglementaire(s)
NITRATES/50 + NITRITES/3	1,01 mg/L	07/07/2020	1,00
NITRATES (EN NO3)	50,3 mg/L	07/07/2020	50,00

Nombre de dépassement des limites de qualité : 2

Une analyse de contrôle de la teneur des nitrates et de la somme des nitrates et nitrites de l'eau prélevée au niveau du mélange des deux sources de Blaru a été réalisée le 09/07/2020. Elle révèle une eau conforme aux limites de qualité.